



CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES SESSION 2008

RAPPORT DU JURY

présenté par Daniel KOCH
Inspecteur d'académie,
Directeur des services départementaux de
l'éducation nationale de L'Aude,
Président du jury.

**"LES RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS SONT ÉTABLIS
SOUS LA RESPONSABILITÉ DES PRÉSIDENTS DE JURY"**

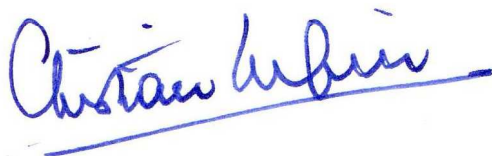
Le concours public de recrutement de professeurs des écoles, organisé en 2008 dans l'académie de Montpellier, a suscité 4521 candidatures (tous concours confondus) pour 361 postes.

Le présent rapport, établi par le président du jury, en lien avec les membres du jury et la division des examens et concours du Rectorat de l'académie de Montpellier, retrace le déroulement de la session 2008.

Il constituera, pour tous les candidats de la session 2009, une source de renseignements particulièrement riche : textes de référence sur l'organisation du concours ; sujets et analyse des différentes épreuves.

Chacun pourra y puiser de précieuses indications pour sa préparation et je souhaite qu'il soit largement utilisé.

Que soient ici remerciés toutes celles et tous ceux qui contribuent, avec efficacité et dévouement, à la réussite de l'organisation du concours.



Christian NIQUE
Recteur de l'académie de Montpellier
Chancelier des Universités

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DU JURY.....	5
COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS.....	7
STATISTIQUES.....	9
RÉGLEMENT DU CONCOURS.....	21
ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ	32
◆ Épreuve écrite de français	
Commentaires de la commission.....	32
◆ Épreuve écrite de mathématiques	
Commentaires de la commission.....	37
◆ Épreuve écrite d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie	43
Commentaires de la commission Histoire Géographie.....	44
Commentaires de la commission Sciences et Technologie.....	47
ÉPREUVES D'ADMISSION	
◆ Épreuve orale d'entretien	
Commentaires de la commission.....	49
◆ Épreuve orale obligatoire et facultative de langue vivante	
Commentaires des commissions.....	57
◆ Épreuve d'éducation physique et sportive	
Commentaires de la commission.....	66

Les sujets des épreuves du CRPE 2008 sont disponibles sur le site internet de l'Académie de Montpellier (www.ac-montpellier.fr) rubrique « concours de l'Education Nationale », puis « concours enseignants du premier degré ».

AVANT-PROPOS

Le rectorat de l'Académie de Montpellier a organisé cette année scolaire quatorze concours de recrutement pour le professorat des écoles.

Cinq pour les concours de l'enseignement public :

- externe,
- externe spécial langue régionale catalan, occitan,
- troisième concours externe,
- externe pour l'Andorre,

Neuf pour les concours de l'enseignement privé :

- externe,
- externe spécial langue régionale alsacien, basque, breton, catalan, occitan,
- second concours interne,
- second concours interne spécial langue régional basque, catalan.

Dans tous ces concours, les épreuves ayant un intitulé identique ont la même définition et les épreuves écrites sont les mêmes pour tous les candidats. Ils trouveront donc des conseils fort utiles dans ce rapport centré sur le concours externe public.

Ce rapport de jury fournit une information détaillée à tous les candidats et contribue ainsi à l'égalité des chances. Les responsables des commissions ont pris soin d'analyser les prestations des candidats de la session 2008 et d'apporter des conseils pour ceux des sessions futures. La lecture attentive de ce document sera donc une aide précieuse pour la préparation du concours.

Pour bien se préparer, les candidats ne manqueront pas d'avoir une connaissance précise des changements profonds ayant touché l'école primaire depuis la rentrée 2008 :

- les nouveaux programmes 2008,
- la nouvelle définition des horaires d'enseignement et l'aide individualisée,
- le droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires,
- l'enseignement de la Shoah,
- l'école après les cours (l'accompagnement éducatif),
- les stages de remise à niveau CM 1 et CM 2 pendant les vacances,
- les évaluations au CE1 et au CM2...

Les 256 admis au concours externe public 2008 sont d'une qualité attestée par leurs notes et les appréciations des différentes commissions. Les remarques qui vont suivre dans ce rapport portent sur tous les candidats et ne laissent pas nécessairement apparaître les bonnes productions des admis qui seront au regard de leurs prestations de bons enseignants.

Certes existe-t-il quelques faiblesses dans le profil de certains que l'IUFM, par une formation individualisée, va combler l'année suivante. Il est nécessaire qu'un professeur des écoles n'ait pas de lacune (scientifique, didactique et pédagogique) sur les programmes de l'Ecole dans toutes les disciplines enseignées. Notons que les notes éliminatoires au concours (5 et moins de 5) permettent de ne pas retenir des candidats qui auraient des déficiences rédhibitoires dans des champs disciplinaires fondamentaux.

Si tous les candidats reçus ne viennent pas de l'IUFM, l'analyse des résultats montre que cet organisme de formation a bien joué son rôle dans l'académie.

On trouvera dans les pages qui suivent la liste des membres du jury, des statistiques sur les résultats, des informations réglementaires sur le concours, des commentaires des commissions avec des indications de corrigé quand ce n'est pas le corrigé complet et à chaque fois les sujets correspondants ou des exemples de sujets pour les oraux.

Ce rapport du jury a été conçu pour être utile à la préparation des candidats, qu'ils soient de l'IUFM ou hors IUFM.

Tous les sujets d'écrits sont issus de commissions nationales présidées par des inspecteurs généraux de l'éducation nationale. Pour les sujets, l'Académie de Montpellier fait partie d'un regroupement avec les académies d'Aix-Marseille, Corse, Martinique, Nice, Toulouse.

Par contre, les sujets d'oraux ont été élaborés dans l'Académie de Montpellier par les membres des différentes commissions.

L'année prochaine tous les concours de recrutement des professeurs mentionnés ci-dessus seront organisés entièrement au niveau académique par la division des examens et concours du Rectorat. Le pilotage et l'harmonisation en seront grandement facilités.

Opération complexe, lourde et délicate, le concours de recrutement de professeurs des écoles a mobilisé pour l'ensemble des épreuves d'admission et d'admissibilité, de très nombreux personnels (inspecteurs, professeurs, conseillers pédagogiques, personnels administratifs et de service), dans quatre centres départementaux (Carcassonne, Montpellier, Nîmes et Perpignan) ; en tout, 680 correcteurs et 486 interrogateurs.

Il exige, dès le début de l'année scolaire, après un bilan approfondi de la session précédente, au double plan de l'élaboration des sujets et des modalités d'organisation, et un examen des composantes nouvelles du concours, en termes de contenus et d'organisation, la mise en place d'un dispositif rigoureux pour préparer la session suivante. Ce travail fondamental d'analyse et d'anticipation associe notamment l'ensemble des coordonnateurs d'épreuves et les responsables des services académiques compétents.

Comment ne pas rendre hommage, pour conclure, à toutes celles et tous ceux – personnels des divisions des examens et concours du rectorat et des inspections académiques : inspecteurs d'académie/inspecteurs pédagogiques régionaux et inspecteurs de l'éducation nationale ; formateurs, professeurs, directeurs d'école, conseillers pédagogiques – dont la grande disponibilité, l'engagement personnel, la rigueur professionnelle ont permis que la session 2008 du concours de recrutement de professeurs des écoles se déroule dans les meilleures conditions et offre aux candidats la possibilité de donner le meilleur d'eux-mêmes.

Cet investissement est d'autant plus important que l'efficacité de notre système éducatif dépend très largement de la qualité du recrutement des personnels enseignants.

Je vous renouvelle mes plus vifs remerciements et vous exprime ici toute ma gratitude.

Carcassonne, le 1^{er} septembre 2008

Daniel KOCH

COMPOSITION DU JURY

Président

M. Daniel KOCH	Inspecteur d'académie – DSDEN de l’Aude
----------------	---

Vice-Présidents

M. Daniel VANDENDRIESSCHE	Inspecteur d'académie – DSDEN du Gard
M. Paul-Jacques GUIOT	Inspecteur d'académie – DSDEN de l’Hérault
M. Guy STIEVENARD	Inspecteur d'académie – DSDEN de Lozère
M. Jean-Luc BENEFICE	Inspecteur d'académie – DSDEN des Pyrénées Orientales

- Inspecteurs d'académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux :

Monsieur	AUBANELLE	Jean	Rectorat de Montpellier
Monsieur	BERTRAND	Henry	Rectorat de Montpellier
Monsieur	BISCONS	Norbert	Rectorat de Montpellier
Monsieur	BOCOGNANI	Claude	Rectorat de Grenoble
Monsieur	GUIZARD	Philippe	Rectorat de Montpellier
Monsieur	GUSTAU	Gilles	Rectorat de Montpellier
Monsieur	MESTEJANOT	Didier	Rectorat de Montpellier
Monsieur	PASSICOS	Jean-Pierre	Rectorat de Montpellier
Monsieur	ROSENZWEIG	Marc	Rectorat de Montpellier
Madame	SANCHIZ	Mary	Rectorat de Montpellier
Madame	TORREILLES	Claire	Rectorat de Montpellier
Madame	VAN GRUNDERBEECK	Marie-Hélène	Rectorat de Montpellier
Madame	ZYLBERYNG	Michelle	Rectorat de Montpellier

- Inspecteurs de l'Education Nationale :

Monsieur	BARLET-ROUSSET	Alain	Circonscription Grau du Roi
Monsieur	BENEZECH	Robert	Circonscription Mende
Monsieur	BIREAU	Bruno	Circonscription Montpellier Est
Monsieur	CALLIS	Jacques	Circonscription Prades
Madame	DUMAS	Catherine	Circonscription de Nîmes I
Monsieur	HIRT	Patrick	Circonscription de Nîmes I
Madame	LIZA	Nicole	Inspection académique de l’Hérault
Monsieur	QUENTIN	Philippe	Circonscription Montpellier Las Caze
Monsieur	ROYO	Daniel	Circonscription Lézignan
Monsieur	SEGURA	Serge	Circonscription Pézenas
Monsieur	VALEMBOIS	Philippe	Circonscription Montpellier Sud

- Conseillers Pédagogiques :

Monsieur	BATTLE	Jean-François	Circonscription Prades
Madame	BETROM	Martine	Circonscription Montpellier Est
Monsieur	CELLIER	Guy	Inspection Académique Gard
Monsieur	CHISCANO	Albert	Circonscription de Céret
Monsieur	DUMAS	Christian	Circonscription Montpellier
Monsieur	FARNOS	André	Circonscription Narbonne
Madame	LE DALL	Karin	Circonscription Montpellier Nord
Madame	PALOC	Marie-France	Inspection Académique Hérault
Madame	PRADIER	Blanche	Circonscription Narbonne I
Monsieur	PUJOLAS	Daniel	Circonscription Nîmes 5
Madame	SALLEFRANQUE	Valérie	Inspection Académique
Monsieur	SOKOLOW	Daniel	Circonscription Carcassonne 2

- Professeurs des écoles :

Monsieur	BROSSARD	Erick	Inspection Académique
Madame	ROMERO	Lydie	Ecole élémentaire Hyacinthe Rigaud
Monsieur	CANO	René	Ecole Elem Michel Del Castillo
Monsieur	LAURENCE	Vincent	Ecole Elem. Charles Davilier

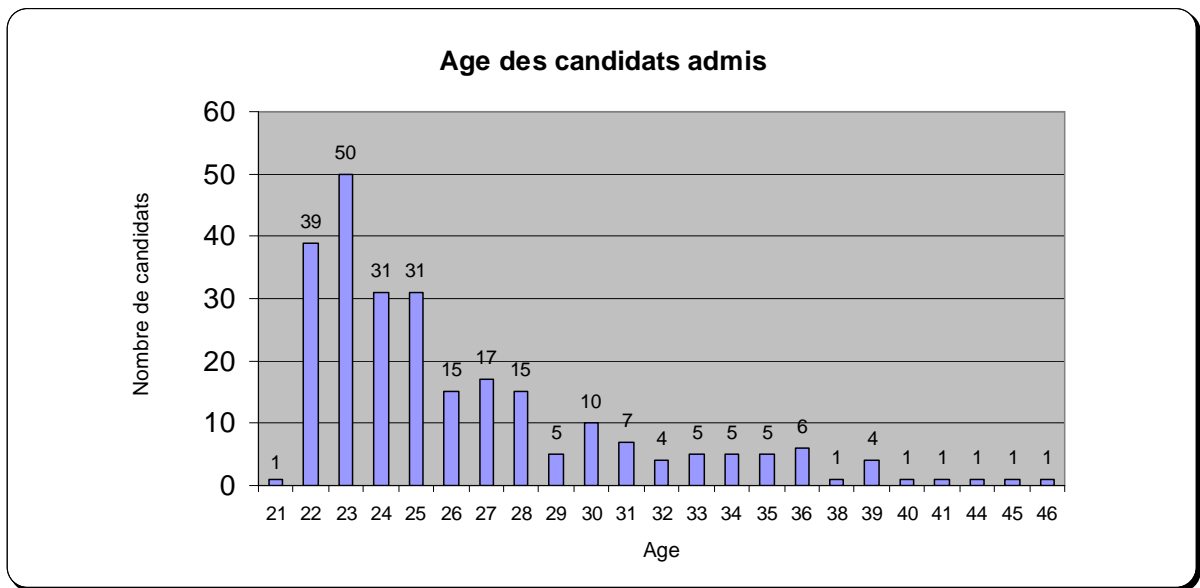
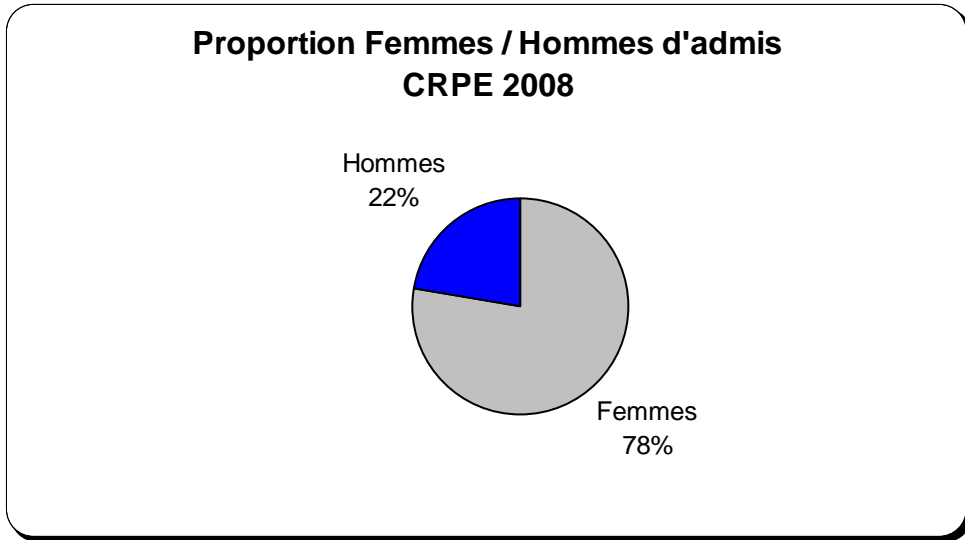
- Professeurs du second degré :

Madame	ALIBERT	Marie-Hélène	Collège Clémence Royer – Montpellier
Madame	BOU	Catherine	Lycée Jules Guesde - Montpellier
Madame	CENTELLES	Marie-Paule	Collège Varsovie – Carcassonne
Madame	GOURDOUX	Monique	Collège Les Aiguères - Montpellier
Monsieur	HADJI	Farrad	Collège Lucie Aubrac – Béziers
Monsieur	MARTIN	Jean-Luc	Collège de Manduel
Madame	MAURY	Carine	Lycée Joffre – Montpellier
Madame	STEFANIA	Teresa	Collège Clémenceau - Montpellier

DONNEES STATISTIQUES RELATIVES AU CONCOURS 2008

SESSION	pré-inscrits	inscrits	présents	admissibles	admis	Liste complémentaire
2000	3 425	2 792	2 225	1 236	427	479
2001	4 017	3 422	2 557	1 230	464	313
2002	5 625	4 222	2 943	1 131	444	91
2003	7 066	5 019	3 231	928	428	59
2004	6 730	4 920	3 205	921	435	68
2005	7 156	4 735	2 669	808	399	46
2006	6 188	4 258	2 355	735	323	41
2007	4 588	3 747	1 829	586	295	33
2008	4104	3419	1638	507	247	35

- **Statistiques relatives aux candidats admis**



Situation professionnelle des candidats admis

Statut et / ou métier CSP	Nombre de candidats
Elève IUFM 1ère année	164
Etudiant	34
Agriculteur	1
Professions libérales	3
Cadre convention collective	1
Secteur tertiaire	3
Secteur industriel	3
Sans emploi	20
Aides Educateur 1er Degré	1
Personnel Administratif	1
Agent Fonction Publique d'Etat	1
Certifié	1
Instituteur Suppléant	1
Maître d'Internat	1
Assistant Education	21
TOTAL	256

Niveau d'étude des candidats admis

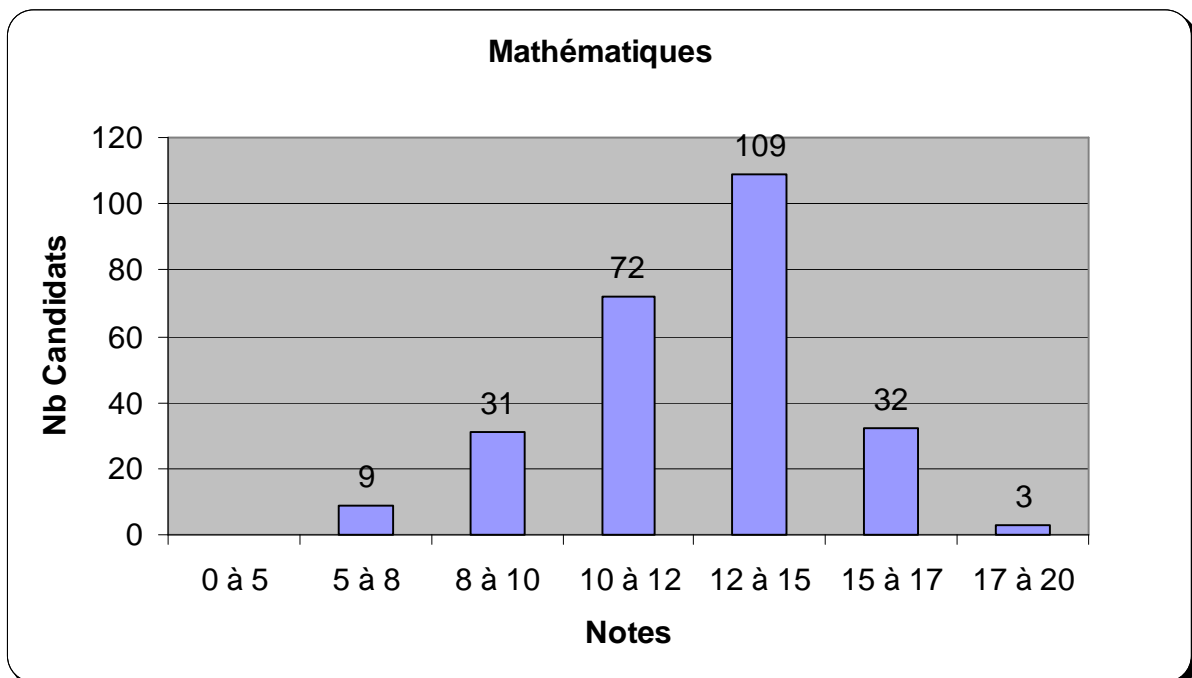
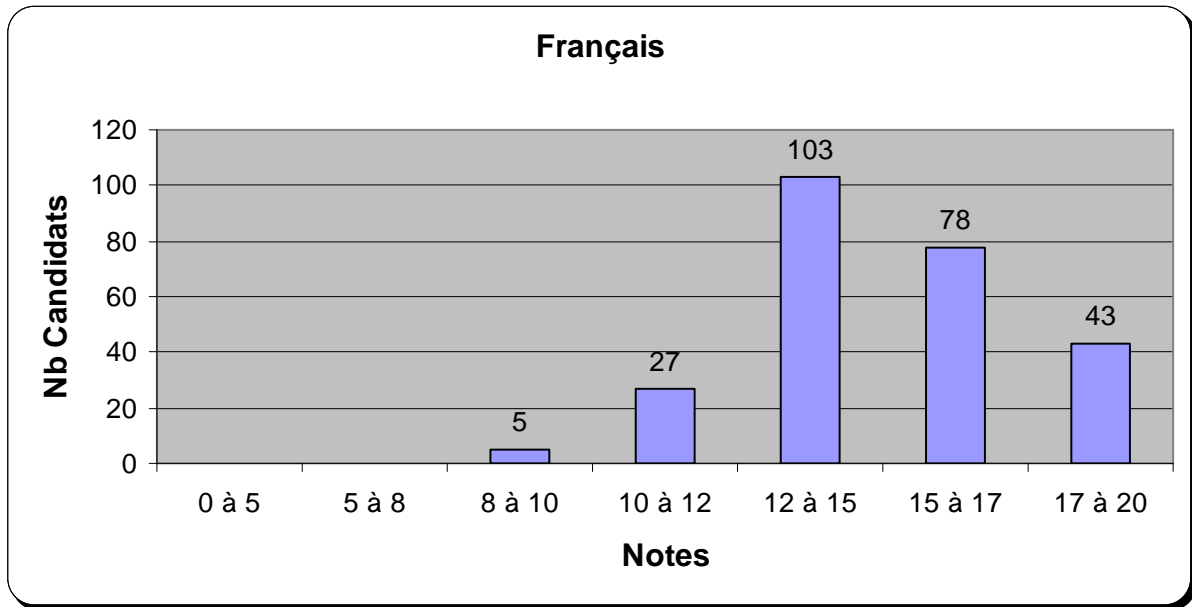
Niveau d'études	Nombre de candidats
Diplôme Post secondaire 5 ans ou +	15
Ingénieur	3
Grande Ecole	2
Dispense de diplôme car parents de 3 enfants	4
Licence	177
Maîtrise	47
Homologué Niveau I / II	3
Inscrit Sans Réserve en 4ième année d'Université	1
Diplôme Post secondaire 3 ans	3
Diplôme Post secondaire 1 an	1
TOTAL	256

Champs disciplinaires des diplômes des candidats admis

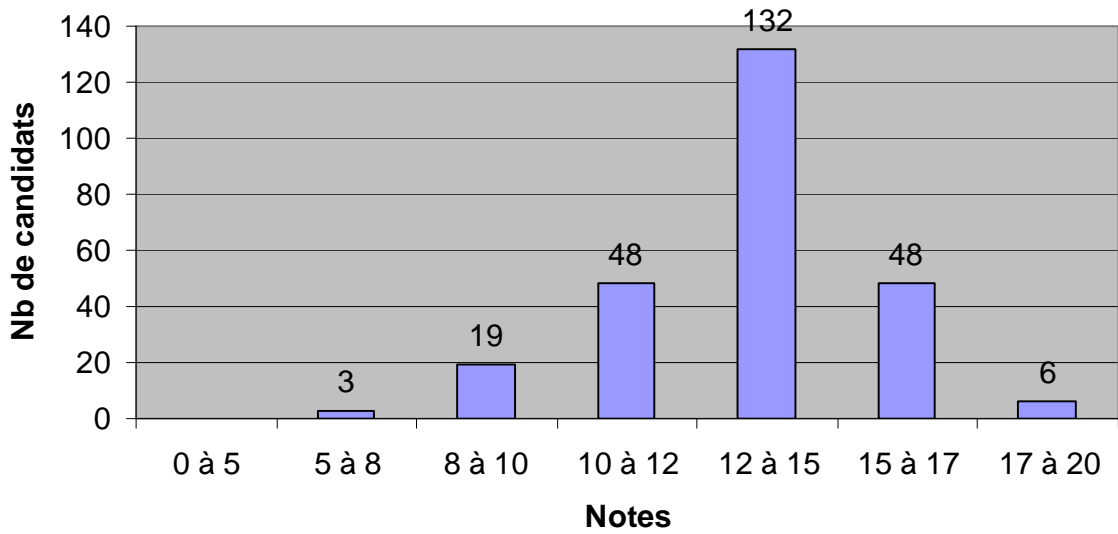
Diplôme	Nombre de candidats
Valeur non renseignée	4
Arts	2
Biochimie	5
Biologie	28
Chimie	2
Droit Sciences politiques	5
Formation Secteur Industriel	1
Musique	2
Géographie	8
Géologie	1
Génie électrique	1
Génie mécanique	1
Histoire	15
Informatique	3
Langue Vivante Etrangère	23
Lettres modernes	16
Lettres classiques	1
Mathématiques	9
Métiers alimentaires	1
Philosophie	4
Physique	5
Psychologie	13
Sciences Terre et univers	3
Sciences Vie et Santé	2
Sciences économiques	7
Sciences Education	21
Sciences sociales	6
Staps ou Sports	28
Autres	39
TOTAL	256

NOTES OBTENUES PAR LES CANDIDATS ADMIS

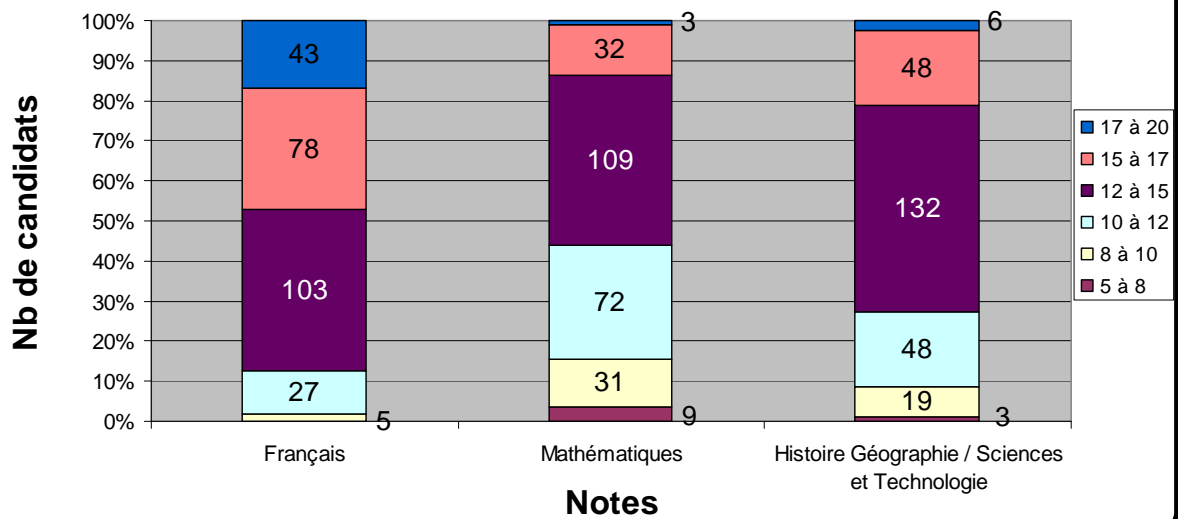
Notes des candidats admis aux épreuves d'admissibilité



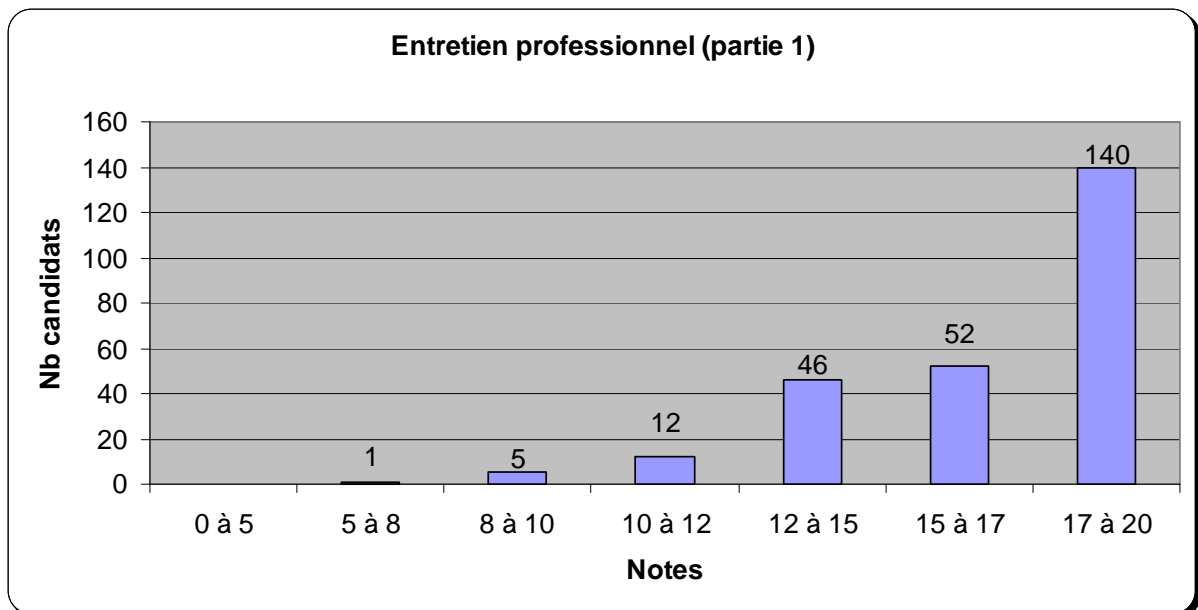
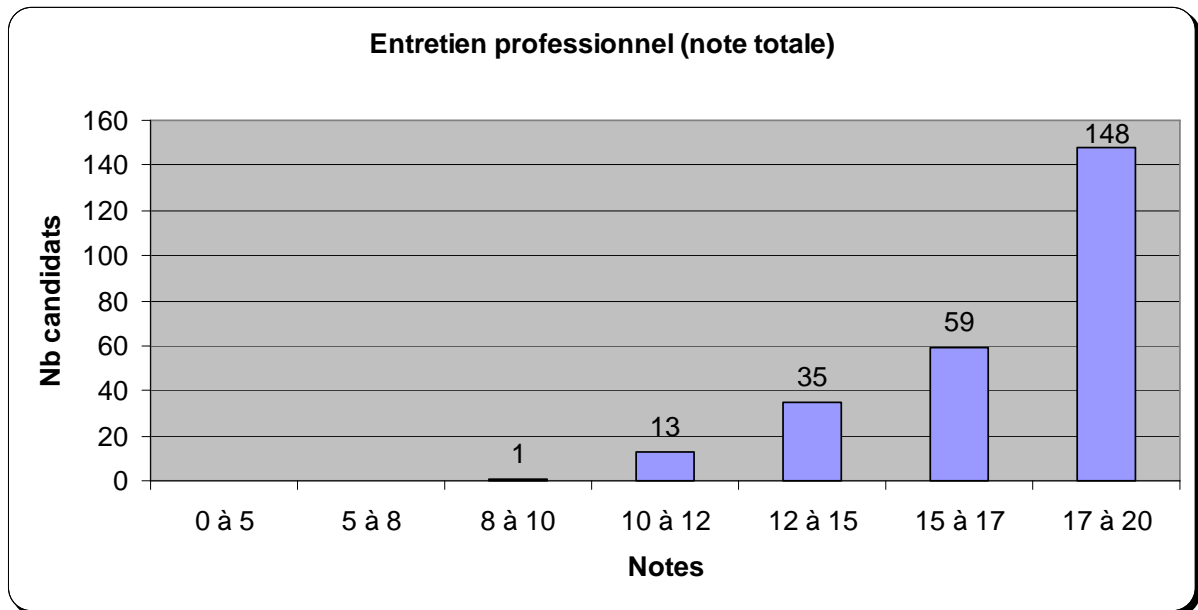
Histoire Géographie / Sciences et Technologie

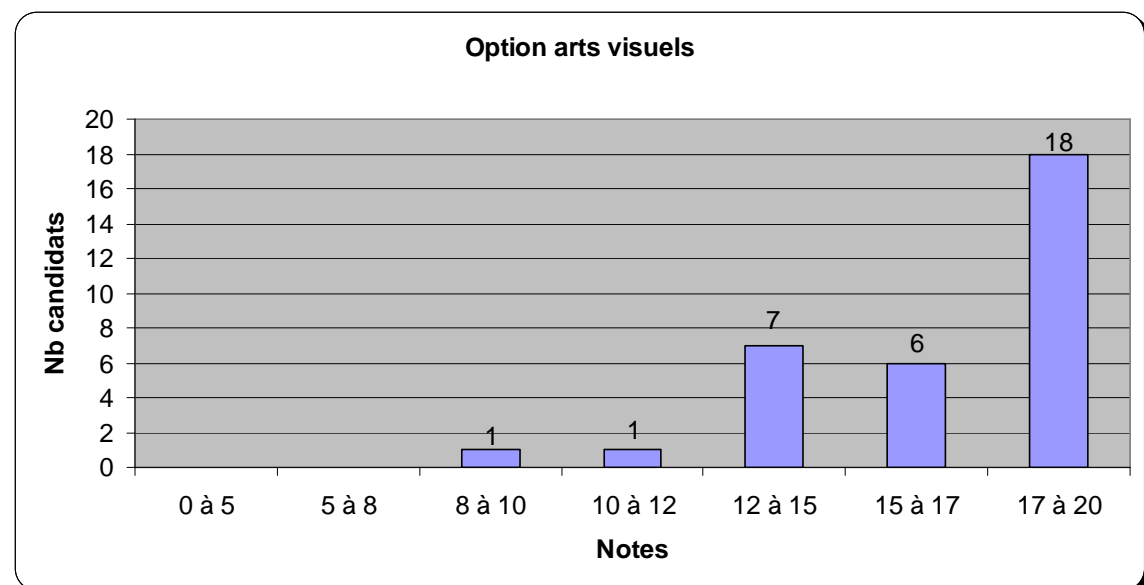
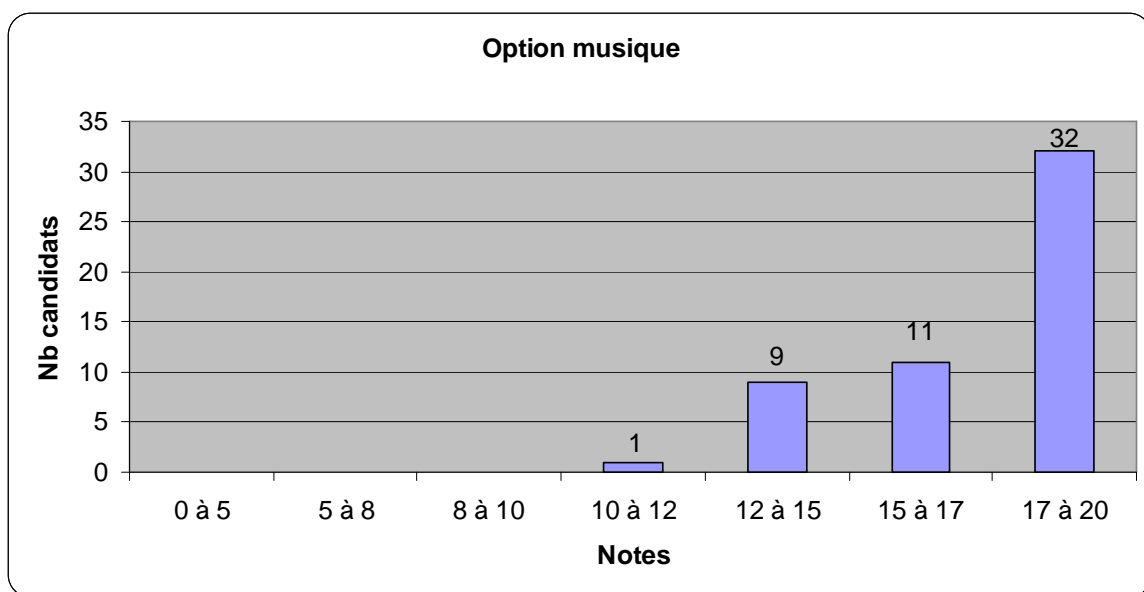
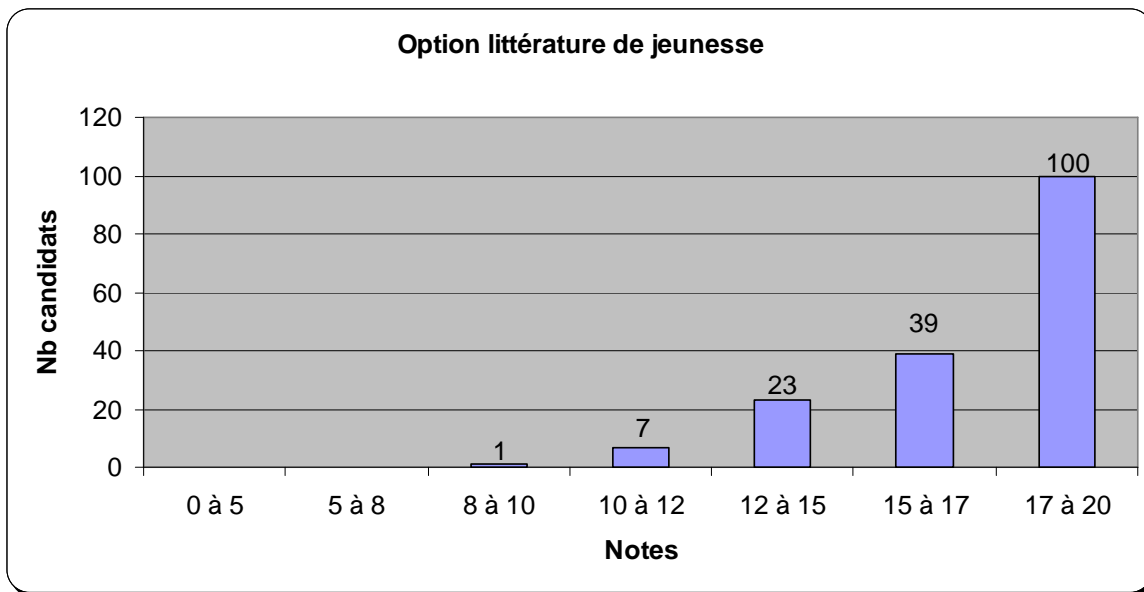


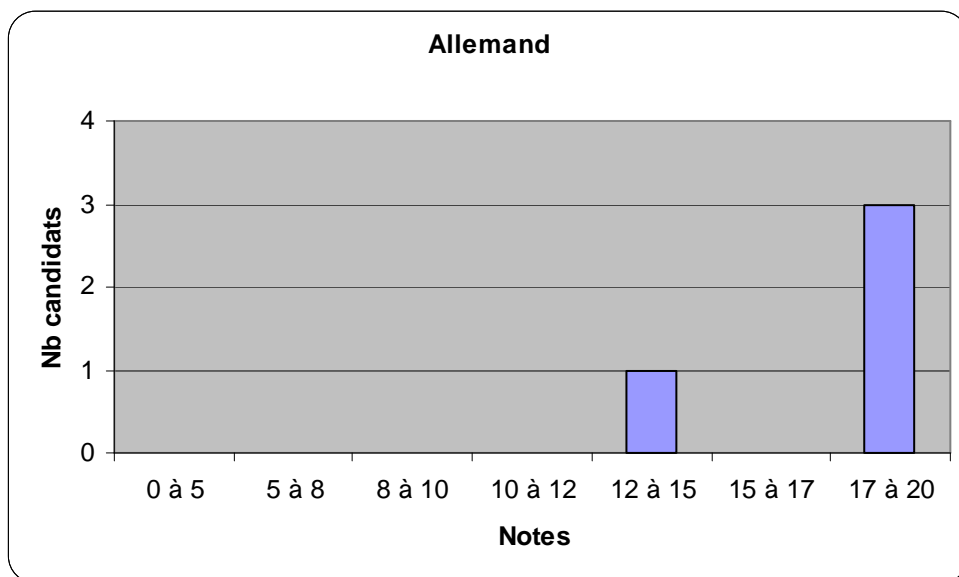
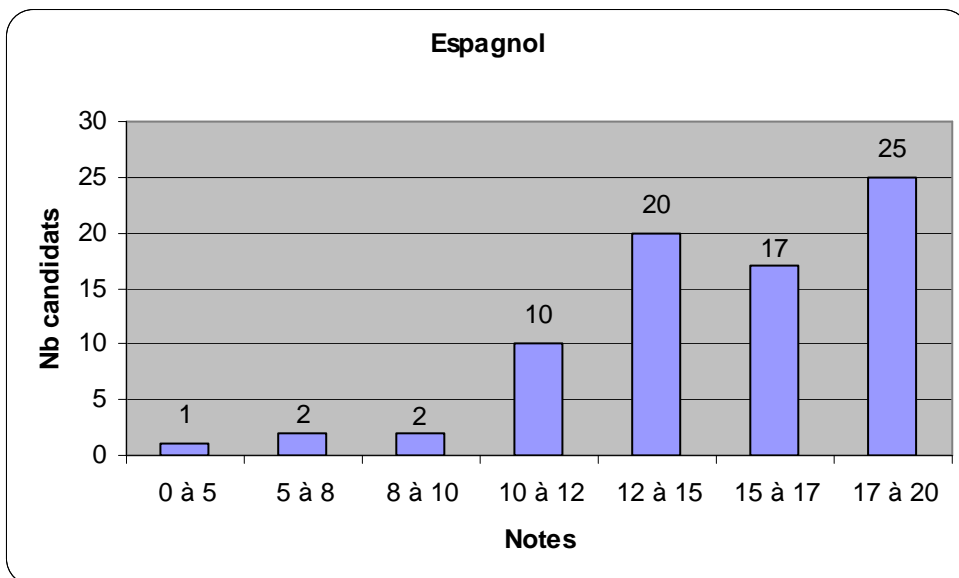
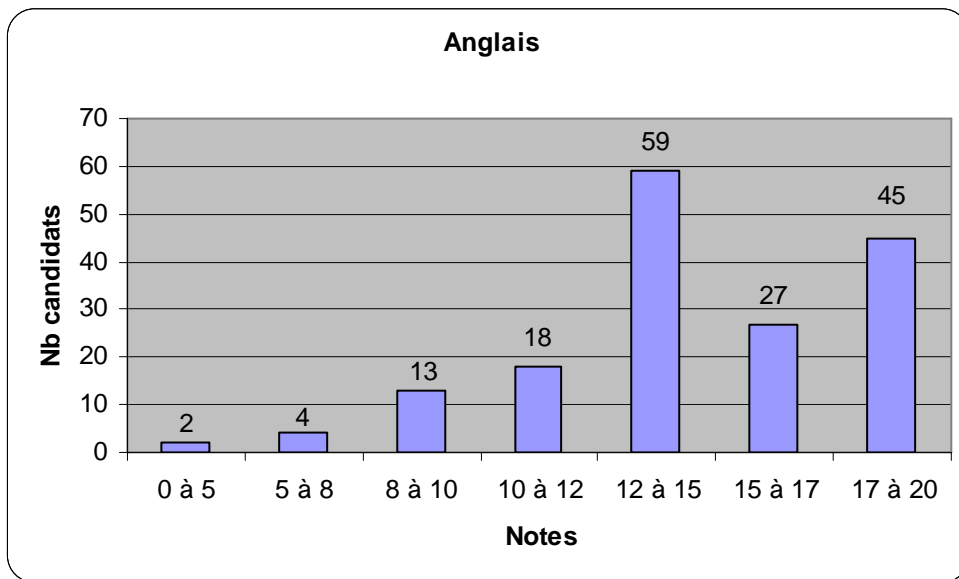
Répartition des notes des candidats admis

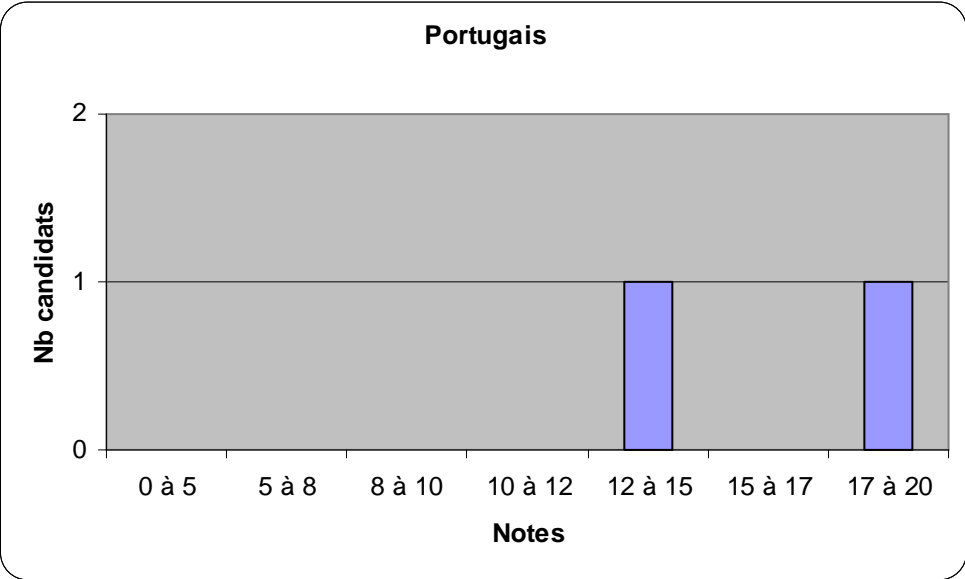
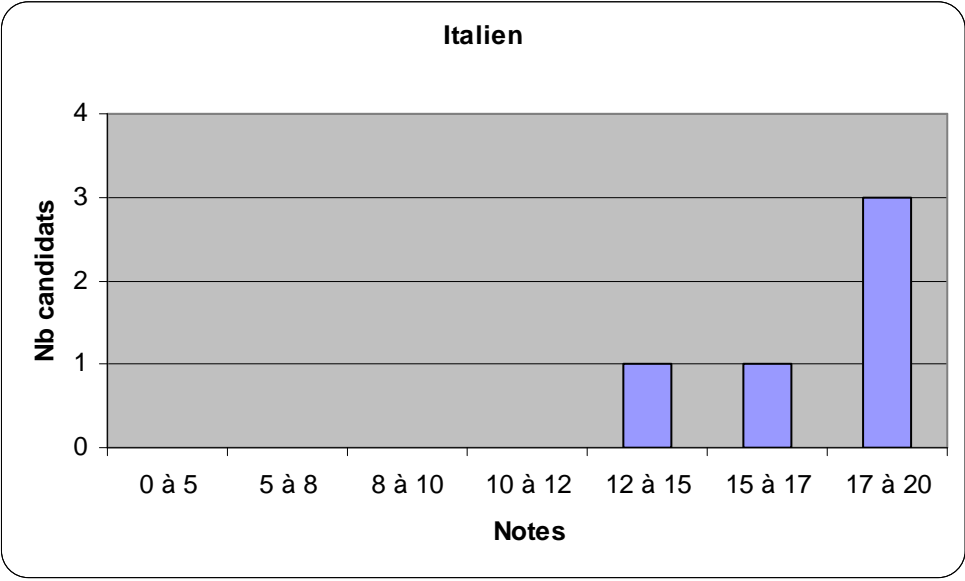


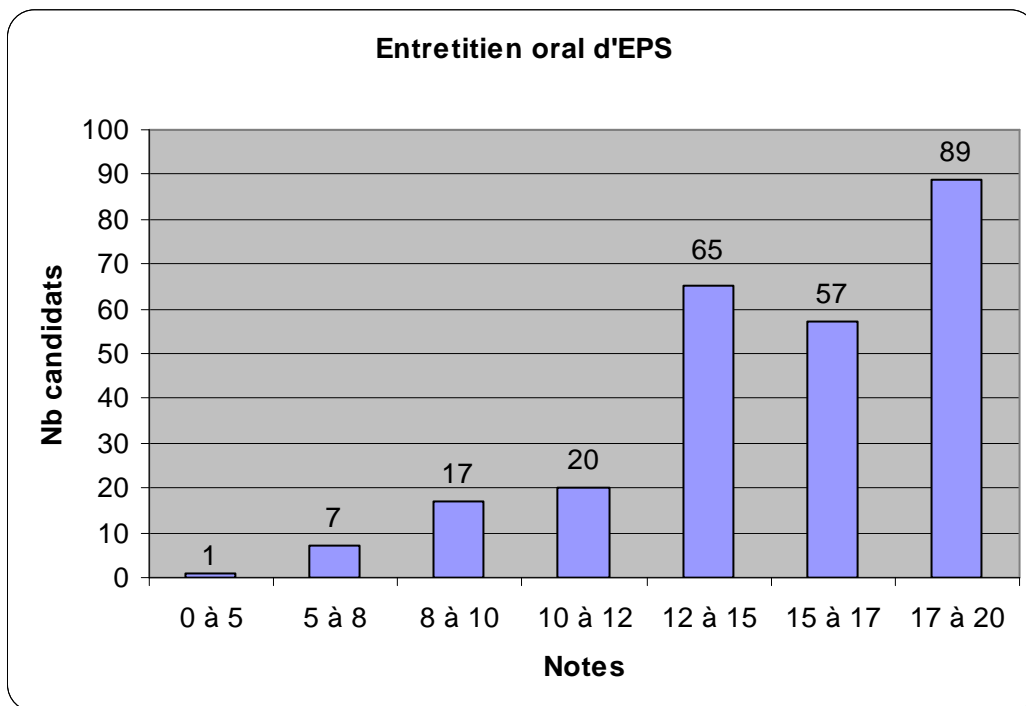
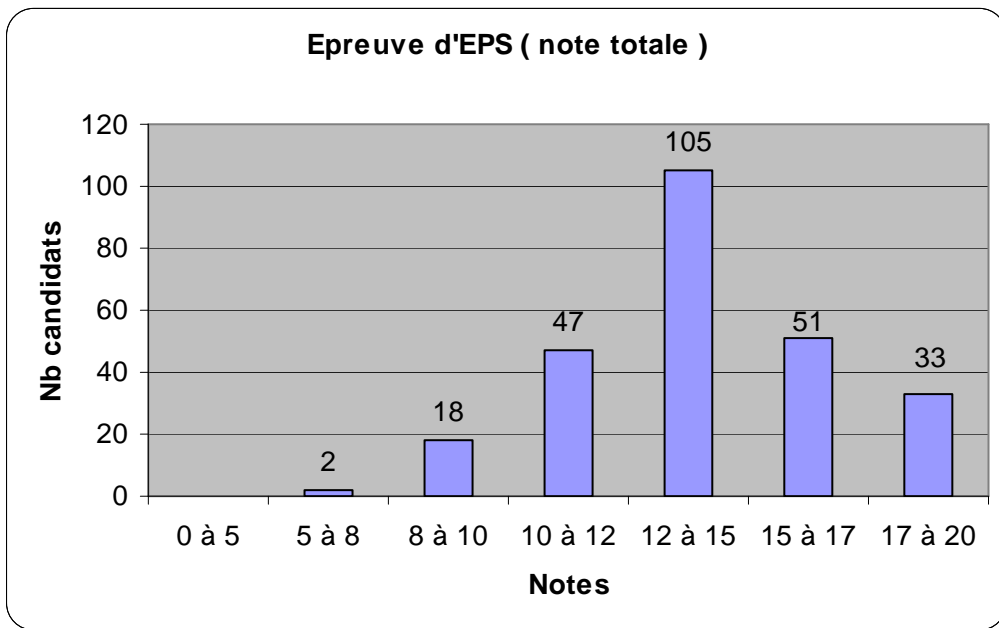
Notes des candidats admis aux épreuves d'admission



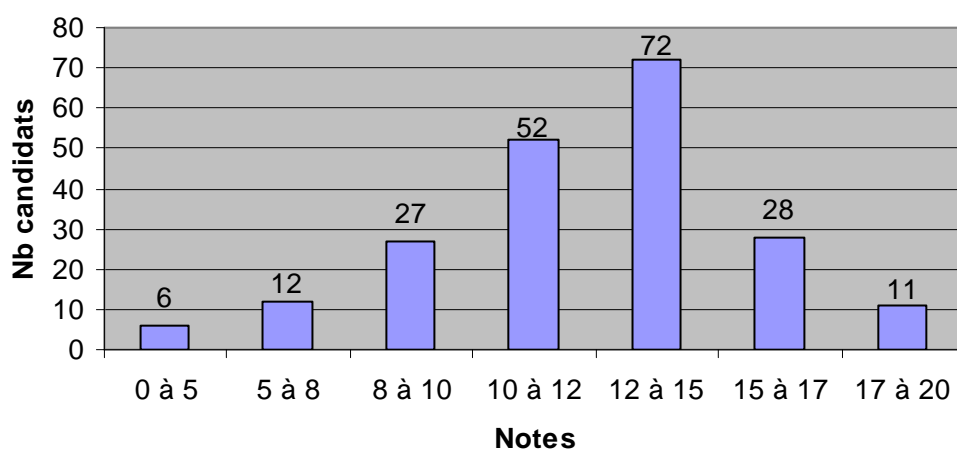




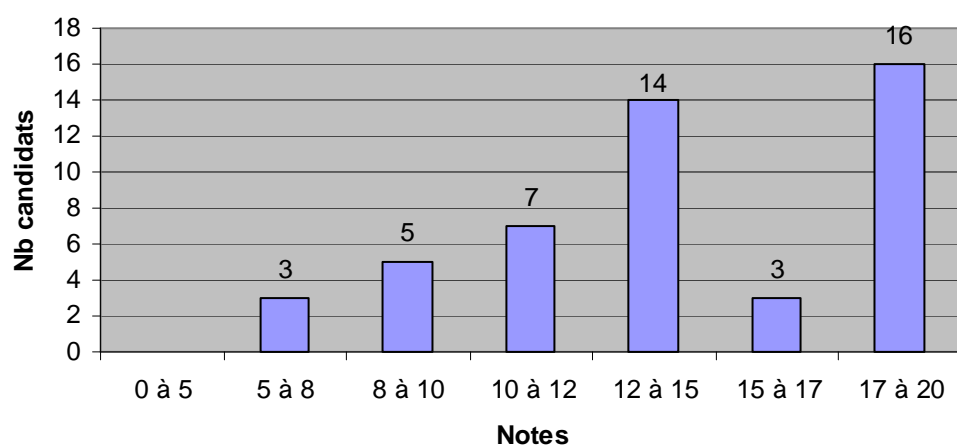




Epreuve de 1500 mètres



Epreuve de Danse



RÈGLEMENT DU CONCOURS

Extraits de l'arrêté n° MENP0500879 A du 10/05/2005 et ses annexes, de la note de commentaires n° MENP0501031XS du 16/05/2006, de la note de service n° 2005-083 du 16/05/2006, de l'arrêté n° MENP0501988A du 07/10/2005, de la note de service n° 2005-168 du 25/10/2005, note de service n°2005-201 du 23/11/2005.

Dans chaque épreuve écrite, il est tenu compte, à hauteur de trois points maximum, de la qualité orthographique de la production des candidats.

Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'une des trois épreuves d'admissibilité ou à la première épreuve d'admission du concours externe est éliminatoire.

La note 0 aux autres épreuves du concours externe est également éliminatoire.

À l'exception des dispositions particulières relatives à la prestation physique de l'épreuve d'éducation physique et sportive, le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévus pour chaque concours, entraîne l'élimination du candidat.

I – ÉPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

A – ÉPREUVE ECRITE DE FRANÇAIS

À partir d'un dossier composé de textes et de documents relatifs à l'acquisition et à l'enseignement de la langue française, le candidat :

- effectue une synthèse à partir d'une question relative au dossier ;
- traite un thème ayant trait à la grammaire ;
- répond à une question complémentaire sur la mise en situation d'enseignement d'une ou plusieurs notions abordées dans le dossier.

L'épreuve permet de mettre en évidence chez le candidat, d'une part, la maîtrise de la langue française et la capacité de compréhension, ainsi que l'aptitude à composer et à rédiger, d'autre part, la connaissance des objectifs, des programmes et des principaux documents d'accompagnement de l'enseignement du français à l'école primaire ainsi qu'une bonne aptitude à les mettre en relation avec la pratique de la classe.

La question complémentaire trouve obligatoirement son origine dans le dossier proposé. Elle peut porter sur :

1. la place et le niveau de traitement d'une notion dans les programmes en vigueur pour l'enseignement du premier degré ;
2. la conception et la mise en œuvre d'une séquence d'apprentissage ;
3. l'identification de sources possibles d'erreurs repérées dans des travaux d'élèves.

Durée de l'épreuve : 4 heures ; coefficient : 3.

L'épreuve est notée sur 20 : 8 points sont attribués à la synthèse, 4 points au thème relatif à la grammaire et 8 points à la question complémentaire.

Programme de français

Langue et discours, langage oral et langage écrit (l'ensemble des notions sur le discours doit s'appuyer sur une compréhension minimale des distinctions énonciation et énoncé, système d'énonciation, langage, métalangage, qui ne sont pas au programme de l'école primaire).

Repères sur le développement du langage oral (langage d'action, langage d'évocation).

Les dimensions fonctionnelles et culturelles de l'écrit, les usages scolaires de l'écriture.

L'acte de lecture : aspects psychologiques et sociologiques.

L'apprentissage de l'écrit (lecture et écriture) dans les différents cycles de l'école primaire.

La lecture des textes littéraires.

Système phonologique du français.

Système orthographique du français.

Morphologie du français, syntaxe dans la phrase et dans le texte.

Le lexique (points de vue sémantique et morphologique).

Écriture, production de textes, textes utilisés dans les différents champs disciplinaires de l'école primaire.

Les troubles du langage.

B - ÉPREUVE ECRITE DE MATHEMATIQUES

Le candidat doit résoudre trois ou quatre exercices, puis répondre à une ou deux questions complémentaires sur la mise en œuvre en situation d'enseignement d'une ou plusieurs notions abordées dans l'énoncé.

L'épreuve permet de mettre en évidence chez le candidat, d'une part, la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la qualité du raisonnement logique, ainsi que l'aptitude à utiliser les outils mathématiques, à interpréter des résultats dans les domaines numérique et géométrique et à formuler avec rigueur sa pensée par différents modes d'expression et de représentation, d'autre part, la connaissance des objectifs, des programmes et des principaux documents d'accompagnement de l'enseignement des mathématiques à l'école primaire, ainsi qu'une bonne aptitude à les mettre en relation avec la pratique de la classe.

Les questions complémentaires trouvent obligatoirement leur origine dans les exercices proposés. Elles peuvent porter sur :

1. la place et le niveau de traitement d'une notion dans les programmes en vigueur pour l'enseignement du premier degré ;
2. la conception et la mise en œuvre d'une séquence d'apprentissage ;
3. l'identification de sources possibles d'erreurs repérées dans des travaux d'élèves ;
4. des scénarios possibles pour des séances faisant appel aux TICE.

Durée de l'épreuve : 3 heures ; coefficient : 3.

L'épreuve est notée sur 20 : 12 points sont attribués à la résolution des exercices et 8 points aux questions complémentaires.

Programme de mathématiques

Le nombre et les nombres (entiers, décimaux, rationnels, réels) et les relations entre diverses représentations (fractionnaire, décimale, scientifique).

Opérations sur les nombres.

Représentations des relations entre les nombres : égalité, ordre, approximation.

Notions de proportionnalité (fonction linéaire).

Mesures (longueur, masse, durée, vitesse, aire, volume) en relation avec les sciences expérimentales.

Éléments simples de géométrie plane (droite, angles, figures classiques et propriétés principales, symétries, homothéties, rotations) et de géométrie dans l'espace (quelques solides usuels et propriétés principales).

Éléments sur l'utilisation des calculatrices électroniques et d'outils informatiques simples (tableurs).

Représentation et interprétation simple de données (tableaux, diagrammes, graphiques).

C - ÉPREUVE ECRITE D'HISTOIRE ET GEOGRAPHIE ET DE SCIENCES EXPERIMENTALES ET TECHNOLOGIE

L'épreuve porte sur les deux champs disciplinaires, histoire et géographie d'une part, sciences expérimentales et technologie d'autre part.

Elle est constituée d'une composante majeure dans l'un des champs disciplinaires et d'une composante mineure dans l'autre champ disciplinaire.

Le candidat choisit au moment de son inscription le champ disciplinaire qui constituera la composante majeure de l'épreuve.

Le candidat dispose en même temps des sujets des deux composantes de l'épreuve : majeure et mineure et utilise à sa guise la totalité du temps de l'épreuve. Deux copies distinctes sont remises par les candidats à l'issue de l'épreuve, l'une pour la composante majeure, l'autre pour la composante mineure.

Histoire et géographie

Lorsque l'histoire et la géographie constituent la composante majeure de l'épreuve, celle-ci se compose de deux parties.

1. La première partie est destinée à évaluer les connaissances du candidat dans les domaines de l'histoire et de la géographie. Elle est formée de questions appelant des réponses concises portant sur le programme de l'épreuve.

2. La seconde partie se fonde sur un dossier constitué d'un ou plusieurs documents ou sources spécifiques à l'histoire et/ou à la géographie, de quatre pages au plus, se rapportant à un point du programme de l'épreuve et susceptibles d'être exploités par des élèves du cycle 3 de l'école primaire (textes, documents iconographiques, cartes, statistiques, graphiques).

Le candidat est invité à présenter les principaux enjeux scientifiques du sujet en analysant les textes et les documents qui l'accompagnent, puis à proposer quelques pistes d'utilisation de tout ou partie de ce dossier dans une classe de cycle 3, au regard des objectifs et du programme d'histoire et/ou de géographie de ce niveau (définition des objectifs, travail réalisable en classe, résultats attendus).

Le candidat précise les liens possibles avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire et met en évidence les objectifs transversaux, relevant de la maîtrise de la langue française ou de l'éducation civique, que le sujet permet de poursuivre. Lorsque l'histoire et la géographie constituent la composante mineure de l'épreuve, le candidat compose sur la première partie de la composante majeure.

L'épreuve doit permettre de vérifier chez le candidat :

1. la maîtrise des connaissances et des notions nécessaires pour enseigner à l'école primaire ;
2. la capacité à comprendre, analyser et exploiter des documents en mettant en oeuvre une démarche d'investigation scientifique et en faisant preuve d'esprit critique ;
3. l'aptitude à organiser les connaissances historiques et/ou géographiques, à concevoir l'élaboration des savoir-faire et des repères culturels définis dans les programmes d'histoire et géographie.

Sciences expérimentales et technologie

Lorsque les sciences expérimentales et la technologie constituent la composante majeure de l'épreuve, celle-ci se compose de deux parties.

1. La première partie est destinée à évaluer les connaissances scientifiques du candidat dans les domaines des sciences expérimentales et de la technologie. Elle est formée de questions appelant des réponses concises portant sur le programme de l'épreuve.

2. La seconde partie vise à apprécier la capacité du candidat à exploiter une documentation de 4 pages au plus pour présenter à des élèves de cycle 3, en un texte d'une à deux pages, un problème donné sous l'angle d'une démarche scientifique, de façon à mettre les élèves en situation de mener une démarche d'investigation faite de questionnement, de réflexion et d'expérimentation, conduisant à une acquisition des savoirs. Le candidat prend appui sur cette documentation, qui lui est distribuée en début d'épreuve, concernant un problème scientifique ou technologique, composée d'éléments provenant d'ouvrages de vulgarisation, de journaux ou magazines scientifiques, de journaux pour enfants ou adolescents, de manuels scolaires ou d'autres sources de documentation.

Cette seconde partie permet de vérifier l'aptitude du candidat à trier l'information, à mobiliser ses connaissances scientifiques et technologiques, à comprendre différents langages (textes, tableaux, schémas, par exemple), à exercer son esprit critique pour présenter le problème de façon à conduire ses élèves à se saisir du sujet proposé.

Le candidat précise les liens possibles avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire et met en évidence les objectifs transversaux, relevant de la maîtrise de la langue française ou de l'éducation civique, que le sujet peut permettre de poursuivre.

Lorsque les sciences expérimentales et la technologie constituent la composante mineure de l'épreuve, le candidat compose sur la première partie de la composante majeure.

L'épreuve d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie permet de vérifier chez le candidat la maîtrise des fondements disciplinaires, des principales connaissances scientifiques et didactiques ainsi que des objectifs et contenus des programmes, nécessaires pour enseigner à l'école primaire dans le cadre de la polyvalence des enseignants du premier degré.

La composante majeure est conçue pour demander au candidat un temps de travail d'environ 2 heures 15 minutes, la composante mineure durant environ 45 minutes.

L'épreuve doit permettre de vérifier chez le candidat :

1. la maîtrise des connaissances et des notions nécessaires pour enseigner à l'école primaire ;
2. la capacité à comprendre, analyser et exploiter des documents en faisant preuve d'esprit de synthèse pour prendre en compte, d'une part, les éléments d'une démarche d'investigation et d'esprit critique, d'autre part, le caractère rationnel d'une argumentation à destination des élèves ;
3. l'aptitude à amener les élèves à s'approprier les savoirs scientifiques et/ou technologiques, les savoir-faire, les connaissances et les repères culturels prévus par les programmes et les "fiches connaissance" les accompagnant.

II – ÉPREUVES ORALES D’ADMISSION

A - ÉPREUVE ORALE D’ENTRETIEN – DESCRIPTIF DE L’ÉPREUVE

L’épreuve se déroule en deux parties :

1. La première partie prend appui sur un dossier de quatre pages maximum fourni par le jury. Elle consiste en un exposé suivi d’un entretien avec le jury. L’exposé porte sur l’étude du dossier dont le candidat dégage les idées essentielles. L’entretien avec le jury permet de vérifier, au travers de l’étude du dossier par le candidat, ses connaissances relatives au programme de cette partie de l’épreuve ainsi que son aptitude à se situer par rapport au métier de professeur des écoles et à mettre en relation ses connaissances et sa réflexion dans le domaine de l’éducation.

2. La seconde partie consiste en un exposé ou une expression musicale, suivi d’un entretien avec le jury portant sur l’un des domaines suivants, choisi par le candidat au moment de l’inscription :

- domaine des arts visuels enseignés à l’école primaire ;
- domaine de la musique (expression musicale) ;
- domaine de la littérature de jeunesse.

Exposé dans les domaines des arts visuels et de la littérature de jeunesse ou expression musicale

Le candidat apporte tout le matériel nécessaire à sa prestation. Pour le domaine de la musique, le choix doit se limiter à un instrument qu’il peut transporter, ce qui exclut les pianos ou les instruments qui requièrent un temps de montage, tels que les batteries. Sont également exclus les accompagnateurs et les formations instrumentales ou chorales.

La responsabilité de l’utilisation et de la bonne marche du matériel apporté par les candidats leur incombe. Il n’est fourni par les organisateurs du concours que l’accès à un branchement électrique usuel.

• Domaine des arts visuels

Pour les arts visuels, un support de petit format (les DVD sont admis), qui ne donne pas lieu à notation, est apporté par le candidat. Il consiste, soit en une réalisation du candidat en dehors du contexte de l’épreuve, soit en un document visuel de son choix, dans le champ plastique ou les champs photographiques et cinématographiques.

L’exposé prend appui sur le support apporté par le candidat de manière à faire apparaître ses centres d’intérêts et ses connaissances d’ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.

• Domaine de la musique : expression musicale et analyse de sa prestation par le candidat

L’expression musicale consiste en l’interprétation vocale ou instrumentale d’une œuvre choisie par le candidat (durée de 3 à 5 minutes) suivie d’une brève analyse par celui-ci de sa prestation,

pour une durée totale de 10 min. Le candidat doit faire ressortir ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.

- **Domaine de la littérature de jeunesse**

Le candidat procède à la lecture à haute voix d'un extrait d'au moins 20 lignes (prose, poésie, théâtre) qu'il a choisi dans le domaine de la littérature de jeunesse et qu'il apporte le jour de l'épreuve.

L'exposé, qui prend appui sur ce texte, doit faire apparaître les connaissances (histoire, thèmes, tendances, relations avec la littérature) et la culture du candidat (textes, illustrations) dans ce domaine et s'attacher à montrer les apports de la littérature de jeunesse à l'enseignement à l'école maternelle et élémentaire.

Entretien avec le jury

L'entretien permet d'approfondir les points développés par le candidat, afin de vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi et son aptitude à les relier à l'enseignement primaire.

Pour le domaine des arts visuels, le jury présente au candidat un document visuel afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'exposé.

Pour le domaine de la musique, le jury présente au candidat un document sonore afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'expression musicale.

Première partie de l'épreuve

Cette première partie permet, au travers du dossier proposé par le jury, d'évaluer le candidat lors de son exposé sur des sujets mettant en jeu ses connaissances sur l'histoire de l'école, ses finalités, son fonctionnement, son environnement, ses méthodes, avec une ouverture sur d'autres pays européens, ainsi que sur les obligations, les droits et les responsabilités du professeur des écoles. Dans le prolongement de cet exposé, les questions du jury doivent permettre au candidat de mettre en relation ses connaissances et sa réflexion dans le domaine de l'éducation (philosophie de l'éducation, approche psychologique et sociologique des processus d'apprentissages).

Le candidat peut prendre appui, au cours de l'entretien, sur son expérience acquise au cours d'un stage de sensibilisation au métier de professeur ou au cours d'expériences professionnelles antérieures.

Le candidat doit démontrer sa capacité à :

1. comprendre, analyser et synthétiser un document ;
2. réfléchir sur les approches didactiques et pédagogiques de l'enseignement ;
3. communiquer et exprimer une réflexion construite et argumentée sur les responsabilités des professeurs des écoles dans la transmission de valeurs, d'une culture, sur le rôle de l'école dans la société ;
4. s'exprimer oralement et communiquer.

Seconde partie de l'épreuve

Cette seconde partie permet d'évaluer les capacités d'initiative et de mobilisation du candidat dans un domaine plus particulier.

• Domaine des arts visuels ou de la musique

Le jury fait porter l'évaluation sur les points suivants :

1. pour le domaine des arts visuels et de la musique, la connaissance et la culture du candidat dans les champs abordés et sa capacité à faire le lien entre ces champs ;
2. pour la séquence d'expression musicale, seront également évalués la justesse de l'intonation, la qualité du phrasé, la précision de la mise en place rythmique et la capacité du candidat à s'engager dans une interprétation personnelle et expressive ;
3. l'intérêt du support présenté ou de l'interprétation comme élément d'une intervention pédagogique et plus généralement l'aptitude du candidat à mettre en relation ses connaissances et sa culture d'ordre artistique avec la pratique de la classe ;
4. la culture artistique générale du candidat en référence aux programmes de l'école primaire et la connaissance des ressources offertes par les institutions et l'environnement artistique et culturel.

• Domaine de la littérature de jeunesse

Le jury porte l'évaluation sur les points suivants :

1. la qualité de la lecture (clarté, qualité de l'articulation et de l'interprétation) ainsi que la clarté et la qualité de l'exposé ;
2. la pertinence de l'argumentation développée au regard de l'apport de la littérature de jeunesse à l'enseignement à l'école primaire ;
3. la connaissance et la culture du candidat dans ce domaine : le candidat devra manifester qu'il a lu, peut apprécier et mettre en relation un nombre significatif d'œuvres habituellement rencontrées par les élèves aux différents niveaux de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

Programme de la première partie de l'épreuve d'entretien

L'histoire de l'école, ses finalités, son fonctionnement, son environnement, ses méthodes, avec une ouverture sur d'autres pays européens.

Connaissance dans le domaine de l'éducation.

Les obligations, les droits et les responsabilités du professeur des écoles.

Durée de l'épreuve :

- 1ère partie : préparation : 1 heure ; exposé : 10 minutes ; entretien : 15 minutes;

- 2ème partie : exposé ou expression musicale : 10 minutes incluant les 3 à 5 minutes d'interprétation ou de lecture du texte ; entretien : 15 minutes.

Chaque partie entre pour moitié dans la notation.

L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20.

Coefficient 4.

B - ÉPREUVE ORALE OBLIGATOIRE ET FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE

Épreuve obligatoire

L'épreuve, sans programme, s'appuie sur un texte d'une vingtaine de lignes dans la langue choisie par le candidat. L'épreuve débute par une présentation orale dans la langue des grandes lignes du texte, d'une durée de 5 minutes. Le candidat doit ensuite lire à haute voix quelques lignes du texte choisies par le jury. Cette lecture est suivie d'un entretien dans la langue avec le jury, qui permet au candidat de faire la preuve de sa compétence d'interaction orale.

L'ensemble de l'épreuve se situe au niveau B2 du cadre européen commun de référence, correspondant à un utilisateur dit "indépendant".

Les candidats doivent indiquer au moment de leur inscription la langue étrangère choisie parmi les six langues suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien et portugais.

L'épreuve se fonde sur un texte situé au niveau B2 du cadre européen commun de référence (article sur des questions contemporaines, texte actuel en prose). Elle doit permettre de vérifier chez le candidat :

1. l'aptitude à comprendre un texte et en dégager les grandes lignes ;
2. l'aptitude à communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance suffisant ;
3. l'aptitude à s'exprimer de façon claire et détaillée sur une gamme de sujets variés et à développer une argumentation sans chercher ses mots de manière évidente.

Le texte sur lequel s'appuie l'épreuve ne doit pas avoir de connotation trop littéraire ni faire appel à des notions techniques. L'entretien peut porter aussi sur la vie de la classe.

L'évaluation prend particulièrement en compte la fluidité de l'expression et la qualité, notamment phonologique, de la langue.

Durée de l'épreuve : 20 minutes incluant les 5 minutes de la présentation orale ; préparation : 30 minutes ; coefficient : 1.

Épreuve facultative

Les candidats peuvent demander à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien et portugais.

Les candidats doivent s'inscrire dans une langue différente de celle choisie à l'épreuve d'admission de langue vivante étrangère.

Les candidats doivent choisir au moment de leur inscription la langue vivante étrangère dans laquelle ils désirent subir l'épreuve facultative.

L'épreuve est constituée par l'épreuve orale d'admission de langue vivante étrangère du concours.

Durée de l'épreuve : 20 minutes (incluant les 5 minutes de présentation orale) ; préparation : 30 minutes ; coefficient 1.

Seuls les points obtenus au dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

C - Épreuve d'éducation physique et sportive

En vue de la réalisation de la prestation physique de l'épreuve d'éducation physique et sportive, les candidats admissibles aux concours doivent remettre au jury, préalablement à la prestation physique, dans des conditions de forme et de délai fixées par le recteur d'académie ou son représentant, un certificat médical datant de moins de quatre semaines et établi par un médecin agréé, de non contre indication à la pratique des activités physiques, sportives et artistiques dans lesquelles ils doivent réaliser leur prestation physique. Les candidats ne sont pas autorisés à réaliser de prestation physique s'ils n'ont pas produit le certificat exigé.

Peuvent être dispensés de la prestation physique de l'épreuve d'éducation physique et sportive :

- les candidats handicapés qui ne peuvent réaliser la prestation physique, y compris avec un aménagement d'épreuve, et qui auront présenté un certificat médical établi par un médecin agréé compétent en matière de handicap attestant qu'ils ne sont aptes à effectuer aucune des deux prestations physiques proposées. Ils doivent l'adresser au jury, par voie postale et en recommandé simple, avant le début des épreuves d'admission ;
- les candidats présentant un certificat médical de contre-indication à la pratique des deux prestations physiques ;
- les candidates en état de grossesse ou en congé de maternité qui, bien que remplissant les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions de professeur des écoles, sont dans l'incapacité d'effectuer la prestation physique.

Les candidats se trouvant dans l'une de ces deux dernières situations, doivent adresser au jury, par voie postale et en recommandé simple, leur certificat médical, datant de moins de quatre semaines avant le début des épreuves d'admission.

Les candidats ayant justifié, avant le début des épreuves d'admission, de l'une des situations mentionnées au présent article ne doivent se présenter qu'à l'entretien de l'épreuve d'éducation physique et sportive.

Les candidats qui, pour un motif attesté par un certificat médical, sont empêchés de réaliser la prestation physique après le début des épreuves d'admission doivent obligatoirement se présenter à leur convocation à la prestation physique de l'épreuve d'EPS pour faire enregistrer leur dispense.

L'épreuve se déroule en deux parties.

Les candidats réalisent la prestation physique qu'ils ont choisie au moment de l'inscription parmi les deux options suivantes : activité d'expression : danse ou course de 1 500 m. Elle est suivie d'un entretien avec le jury.

1. Prestation physique

a) Activité d'expression : danse

L'épreuve consiste en une prestation individuelle. Tous les styles de danse sont admis. Cette prestation a une durée de deux minutes maximum.

Le candidat doit apporter tout matériel nécessaire à sa prestation et à son audition.

Tous les styles de danse sont admis. L'appréciation porte sur la construction de la composition (espace, temps, énergie, utilisation du corps) au service des intentions personnelles choisies ainsi que sur la qualité de l'interprétation. La surface d'évolution au sol doit être suffisante pour permettre au candidat de s'exprimer, sans toutefois être inférieure à 9 mètres sur 11 mètres.

b) Course de 1 500 m

L'épreuve consiste en une course précédée d'un échauffement. La course est notée selon le barème qui figure à l'annexe IV du présent arrêté.

Les candidats n'ayant pas satisfait à l'obligation de fournir le certificat médical mentionné à l'article 10 ou l'ayant produit hors délai, se voient attribuer la note zéro à la prestation physique.

La moyenne des notes obtenues par les candidats ayant réalisé l'une et l'autre des deux options de la prestation physique, est attribuée par le président du jury aux candidats dans l'une des situations de dispense énumérées à l'article 10.

Lorsqu'un candidat, s'étant blessé en cours d'épreuve, ne peut effectuer la totalité de la prestation physique, le jury attribue la note en fonction de la prestation réalisée.

Dans les trois situations énumérées ci-dessus, les candidats doivent se présenter à l'entretien de l'épreuve d'éducation physique et sportive.

Le jury veille strictement à l'application du barème.

2. Entretien avec le jury

L'entretien prend appui sur la prestation physique, dont il est un prolongement. Au cours de l'entretien, le candidat indique ce qu'il retire de sa pratique pour lui-même et pour son enseignement. Il expose en particulier comment il peut transposer cette pratique dans son enseignement à l'école primaire, en prenant en compte les liens avec les autres disciplines et le développement de l'enfant. Puis le candidat répond à des questions du jury, destinées à élargir et approfondir sa réflexion, qui porteront sur une autre activité physique que celle qu'il a choisie, parmi les activités les plus pratiquées à l'école primaire.

L'entretien permet au jury d'apprécier :

1. la connaissance didactique de l'activité physique et sportive choisie pour l'épreuve physique (activité d'expression ou athlétisme) ;
2. l'aptitude du candidat à proposer des démarches pédagogiques liées à l'activité choisie pour la prestation physique ou à une autre activité parmi celles les plus pratiquées à l'école primaire ;
3. les connaissances plus générales du champ de l'EPS (programmes, objectifs, activités...).

L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20.

Chaque partie entre pour moitié dans la notation.

Durée de l'entretien : 20 minutes, dont 10 minutes d'exposé du candidat et 10 minutes de réponse à des questions ; coefficient : 1.

Le candidat absent à l'une des deux parties de l'épreuve, sans y avoir été autorisé, est éliminé.

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

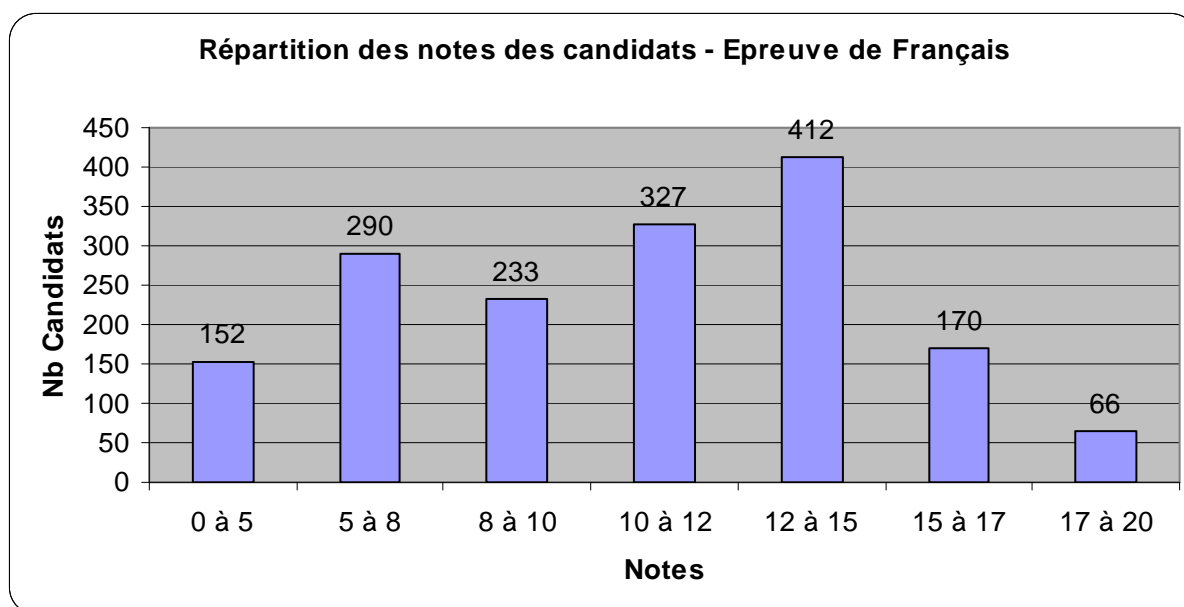
Épreuve écrite de français

Durée de l'épreuve : 4 heures ; coefficient : 3 ; note éliminatoire : 5 et moins de 5

A - RÉSULTATS

Moyenne générale	10,33
Note la plus haute	20
Note la plus basse	0

Nombre de copies > ou = 10	975	58,59 %
Nombre de copies < ou = 5	152	9,13 %



B – COMMENTAIRES DE LA COMMISSION

Remarques générales

On note, cette année encore, un léger fléchissement du nombre des candidats au concours et surtout un fort taux d'absentéisme puisque sur les 4521 inscrits seuls 2146 ont composé en français (soit 47,5 %).

La moyenne s'établit à 10,33 pour le concours externe public (qui constitue à lui seul près des trois quarts des candidats) et elle est comparable à celle des années antérieures. Parmi

les copies corrigées 975 ont obtenu une note supérieure à 10/20 mais 152 ont été sanctionnées par une note éliminatoire.

On rappellera à ce propos qu'une maîtrise correcte de la langue française écrite est légitimement attendue chez de futurs enseignants d'école primaire. Les correcteurs n'ont donc pas manqué de pénaliser les négligences orthographiques et syntaxiques, et autres incorrections de langue en suivant le barème adopté par la commission académique, conformément à la réglementation en vigueur au niveau national (rappel : 3 points de pénalisation maximale, s'appliquant à toutes les épreuves d'admissibilité) :

- . 12 erreurs : - 3 points
- . 10 erreurs : - 2,5 points
- . 8 erreurs : - 2 points
- . 6 erreurs : - 1,5 point
- . 4 erreurs : - 1 point
- . 2 erreurs : - 0,5 point

Une distinction a été opérée entre les erreurs lexicales (une seule occurrence sanctionnée) et les erreurs grammaticales (pénalisées à chaque fois).

Remarques sur l'ensemble du sujet

Le sujet proposé aux différents concours de recrutement de professeurs des écoles de l'académie de Montpellier portait cette année sur le fonctionnement de la langue française et notamment sur les relations entre graphèmes et phonèmes. Si un tel sujet – au caractère résolument technique – a pu surprendre bon nombre de candidats (et même laissé perplexes plusieurs correcteurs) il s'inscrit cependant dans la rubrique « Système phonologique du français » figurant dans le programme officiel du concours tel qu'il est défini au BO N° 21 du 26 mai 2005.

Synthèse

La majorité des candidats maîtrise les principes essentiels de cet exercice mais comme une proportion non négligeable semble encore les ignorer il ne nous semble pas inutile d'en rappeler brièvement certains. Si à l'évidence la synthèse entretient des rapports de parenté avec le résumé (concision, respect des idées exposées, reformulation, neutralité) elle ne saurait se confondre avec lui. Une juxtaposition de résumés ne constitue en aucun cas une synthèse ; on attend du candidat qu'il réorganise l'ensemble du dossier pour proposer une confrontation convaincante des documents. On a coutume de dire qu'un lecteur qui n'aurait pas connaissance des textes de base devrait, par la simple découverte de la synthèse, être en mesure de tout comprendre.

Précisons une nouvelle fois que l'on doit pouvoir aisément identifier à quel texte source correspond telle idée et que l'on ne saurait se contenter de références abrégées du type « → doc2 », plus proches de la prise de notes que d'un devoir rédigé.

Par ailleurs, face à une tendance récente qui consiste à procéder en conclusion à une « ouverture » systématique vers un autre sujet que celui évoqué dans le dossier nous conseillerons la plus extrême prudence car une telle attitude peut légitimement être considérée comme relevant d'un hors-sujet.

Trois textes à finalité didactique, de publication récente, étaient soumis aux candidats. Ils concernaient essentiellement l'école maternelle.

Le premier, de Jean-Pierre Jaffré (actes du congrès de l'AGIEM, 1998) s'adressait à des enseignants d'école maternelle et présentait l'évolution des représentations du fonctionnement de la langue chez un enfant non lecteur.

Le deuxième, extrait d'un ouvrage collectif, *Enseigner la lecture au cycle 2* (2000), montrait comment les élèves sont progressivement amenés à s'intéresser à la structure formelle des mots et au fonctionnement du code alphabétique du français.

Le dernier, émanant du Ministère de l'Éducation (programmes de l'école maternelle, B.O. du 12 avril 2007), envisageait essentiellement les activités phonologiques à mettre en place.

Le premier texte était plus théorique, les deux autres de nature plus programmatique et pédagogique.

La question de synthèse semblait induire un plan en deux parties (compétences / activités). Si la commission académique a évidemment estimé qu'un tel plan était recevable elle n'a pas exclu d'en accepter d'autres, par exemple : compétences / obstacles / activités, et a suggéré celui-ci pour l'aide aux correcteurs :

- 1- La compréhension du fonctionnement du code alphabétique.
- 2- Quelles compétences construire à l'école maternelle ?
- 3- Quelles activités pour faire acquérir ces compétences à des élèves d'école maternelle ?

Le Jury a décidé de retenir comme critères de réussite le fait que le candidat ait perçu :

- la nécessité de faire évoluer les conceptions des élèves d'une prise en compte exclusive du sens à une attention au fonctionnement de la langue,
- le rapport entre conscience phonologique et principe alphabétique,
- la place de l'identification de la syllabe et d'unités infrasyllabiques, notamment de la rime préalablement à l'identification des phonèmes à proprement parler,
- l'importance des activités diversifiées.

En outre, il a été recommandé aux correcteurs de veiller à ce que la clarté de la synthèse ne masque pas des oublis importants dans les textes.

Grammaire

Dans un souci de cohérence avec le contenu du dossier de synthèse les questions de cette rubrique portaient sur phonèmes et graphèmes. Pour les deux questions il a été décidé d'accepter indifféremment une transcription du type /t/ ou [t].

1) *Comptez et indiquez le nombre de phonèmes de l'énoncé oral correspondant à la phrase suivante : « Pour qui sont ces chaussons ? ». Vous les classerez ensuite en distinguant les voyelles des consonnes.*

On dénombrait 13 phonèmes. Deux d'entre eux ayant plus d'une occurrence la réponse « 10 phonèmes différents » était bien sûr acceptée.

Voyelles : /u/, /i/, /ô/, /e/, /o/ Consonnes : /p/, /r/, /k/, /s/, /f/

2) *Dans l'énoncé suivant : « Les jeux consistent à trouver des mots rimant avec un autre, à prolonger des structures poétiques simples, à transformer des mots en jouant sur des substitutions de syllabes, sur l'introduction de syllabes supplémentaires (« javanais »), etc.», vous classerez les occurrences de la lettre e (sans accent) en fonction des relations graphie-phonie.*

Deux critères sont à prendre en compte : la réalisation sonore et les combinaisons de lettres incluant la lettre (e).

NB : on sera attentif aux éventuelles variations de réalisations sonores suivant les régions .

Dans le vaste domaine couvert par le français et dans un exercice dévolu à la grammaire cette question plutôt pointue faisait un peu figure d'épreuve de spécialité même si l'on est en droit d'attendre de candidats au CRPE qu'ils aient des connaissances solides en matière de phonologie.

La réponse pouvait se présenter sous la forme d'items commentés (correspondant à la valeur phonique prise en compte – zéro, de base, de position ou digramme – pour les diverses occurrences : /ə/ ; /e/ ; /ɛ/ ; /ø/ ; /œ/) ou d'un tableau récapitulatif.

Question complémentaire

Les candidats disposaient pour cette partie du texte de deux comptines et de la reproduction d'une part d'une série de dessins servant de support à une évaluation, d'autre part des consignes relatives à cet exercice.

1) En prenant appui le cas échéant sur les textes n° 2 et 3, vous proposerez des activités qu'il serait possible de conduire à l'école maternelle à partir de l'une ou l'autre des comptines (ou des deux) données dans le document A, pour exercer la sensibilité des élèves aux réalités sonores de la langue.

Ce type de question donne souvent lieu à un catalogue de propositions gratuites peu en adéquation avec l'objectif défini et qui n'a de valeur que de remplissage. Rappelons qu'une énumération ne dispense pas d'une justification ou d'une explication.

Le jury a décidé de valider les propositions d'activités pertinentes (trois activités bien développées, ou cinq succinctement exposées, partant des comptines proposées et restant sur les réalités sonores de la langue) qui présentaient une cohérence entre :

- la progressivité des opérations portant sur la syllabe : repérer, comparer et manipuler des syllabes,

- l'adéquation du choix des supports à un objectif de perception d'unités de plus en plus abstraites : syllabes, unités infrasyllabiques, rimes, assonances (terme pris dans son acception la plus large : répétition de sons).

A titre d'exemple citons trois propositions parmi d'autres possibles :

- compléter la comptine 1 pour les nombres six, sept et vingt ... ;

- chercher des rimes avec les prénoms des élèves de la classe (substitués aux noms d'animaux) et produire une nouvelle comptine ;

- rythmer des énoncés et varier les frappés selon des critères précis : repérer toutes les syllabes, les syllabes semblables, la dernière syllabe (comptines 1 et 2) ;

En outre, et comme toujours en pareil cas, les liens avec les textes de la synthèse (ici essentiellement 1 et 2) ont été valorisés.

2) Vous préciserez la compétence évaluée par l'épreuve constituant le document B. Vous identifierez les difficultés auxquelles peuvent se heurter les élèves pour tout ou partie des items proposés.

L'exercice sert visiblement à évaluer la prise de conscience des rimes par l'élève.

On sait que quel que soit le soin apporté à la conception de ce genre d'épreuve les élèves de maternelle se heurtent à des difficultés parfois insoupçonnées. On pouvait ici en conjecturer de nombreuses et de diverses sortes. Nous n'en citerons arbitrairement que quelques unes :

- la difficulté pour l'élève de travailler sur les réalités sonores de la langue à partir d'un énoncé oral prononcé par une tierce personne ou à partir d'un dessin, tandis que lui-même ne prononce jamais à voix haute les mots sur lesquels il réfléchit (tout est mental) ;

- dans l'exemple donné en phase d'entraînement, (**M**anon / **m**aison) ainsi que pour l'item E (**A**lain / **a**von) ou l'item A, (**P**aul et **p**eigne), l'élève peut être amené à repérer l'initiale du mot plutôt que la rime ;
- la proximité des phonèmes présents dans les mots à oraliser mentalement dans l'item D : **poire/noix**/glace peut masquer la rime en /war/ (même difficulté pour l'item A, avec **chapeau** et **bol**)
- l'élève, oubliant la situation scolaire dans l'item D, aura peut-être du mal à centrer son attention sur la forme phonologique des mots et fera part de sa préférence à manger une glace plutôt qu'une poire...

Le jury a choisi d'attribuer trois points à trois difficultés bien commentées, ou à six succinctement exposées.

3) Quel pourrait être l'intérêt de faire passer l'épreuve constituant le document B à un élève pendant l'année de CP ? Vous définirez le profil de cet élève.

Il s'agissait de comprendre que la mise en place de cet exercice constituait une évaluation diagnostique permettant, par exemple, de vérifier les compétences en matière de conscience phonologique d'un élève afin de repérer la nature exacte de ses difficultés dans ce domaine.

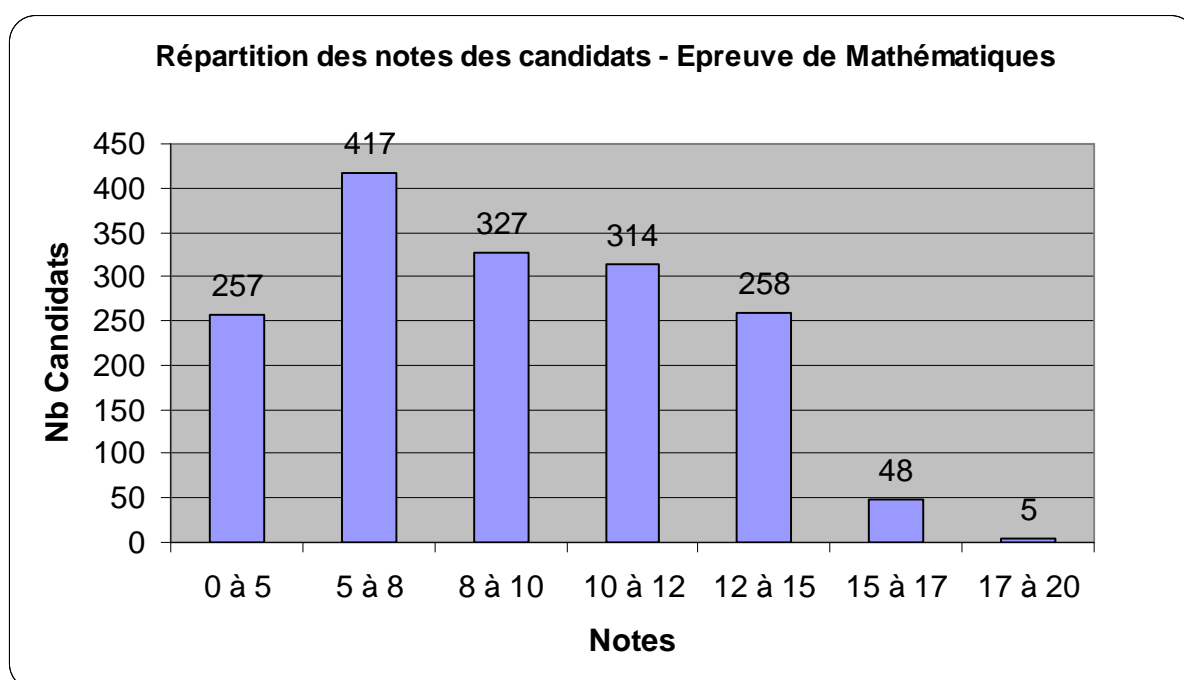
Épreuve écrite de mathématiques

Durée de l'épreuve : 3 heures ; coefficient : 3 ; note éliminatoire : 5 et moins de 5

A - RÉSULTATS

Moyenne générale	8,65
Note la plus haute	17,50
Note la plus basse	0

Nombre de copies \geq 10	625	38,06 %
Nombre de copies \leq 5	257	15,65 %



B – COMMENTAIRES DE LA COMMISSION

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE DE MATHÉMATIQUES DU CONCOURS CRPE 2008

Quelques éléments statistiques:

La moyenne à l'épreuve de mathématiques 2008 est de 8,65/20; cette moyenne est bien inférieure aux moyennes des deux années précédentes (9,38 en 2007 et 9,62 en 2006).

Sur 1628 copies corrigées, on note une copie annulée pour signature de la copie et 257 notes éliminatoires (inférieures ou égales à 5/20) ce qui correspond à environ 16% des candidats présents (14 % en 2007); ce pourcentage de candidats éliminés est donc encore très important. La répartition des notes des candidats non éliminés est satisfaisante avec un écart-type de 2,78. On compte 625 candidats qui ont obtenu des notes supérieures ou égales à 10/20 ce qui correspond à environ 38% des candidats présents.

Analyse du sujet et des productions des candidats:

La structure de l'épreuve était constituée de trois exercices. Le sujet est composé de questions classiques, de problèmes plus ouverts ainsi que de deux questions complémentaires permettant d'évaluer l'aptitude à mettre en relation l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la pratique de la classe.

Le jury a été satisfait de constater que les candidats ont été très attentifs à la qualité orthographique de leurs copies.

Exercice 1:

Beaucoup de candidats ont été déstabilisés par cet exercice. Des candidats ont essayé de justifier leurs réponses, soit à travers une discussion, soit en laissant trace sur leur copie des calculs effectués pour aboutir. Cet exercice demandait aux candidats d'être bien organisés.

	Analyse de chaque question	Analyse des travaux des candidats
1.1	<p>La première question permet de s'appropriier les deux contraintes par l'étude d'un exemple simple.</p> <p>La difficulté est de s'assurer qu'on a obtenu toutes les possibilités sans en oublier. Pour cela, un petit raisonnement ou une justification est bienvenue. Si les solutions sont listées dans un ordre clair (croissant ou décroissant), on considère que le candidat a procédé correctement par épuisement des cas (si la liste est complète).</p>	<p>Certaines listes ne font pas apparaître d'ordre clair. En ce cas, il est nécessaire de justifier que la liste est complète.</p> <p>Certains candidats n'ont pas vu la condition sur la somme des chiffres, et ont établi une liste de nombres formés des chiffres 1 et 3. Parmi eux, quelques-uns ont ensuite extrait de cette liste ceux dont la somme valait 11.</p> <p>Des erreurs d'étourderies (omission, répétition ou intrus) sont à déplorer.</p> <p>La confusion chiffre/nombre n'est évidemment pas acceptable.</p>

1.2	Le problème est assez ouvert et laisse part à la prise d'initiative. Deux méthodes principales : épuisement des cas, équation à inconnues entières.	<p>La grande majorité des candidats s'est contenté de donner les paires de chiffres permettant d'obtenir les nombres voulus, sans vraiment justifier les techniques d'obtention, puis ont listé les nombres obtenus à partir de ces paires.</p> <p>La méthode algébrique et celle par élimination des cas ont été également choisies.</p> <p>Par contre certains candidats ont fourni la liste plus ou moins complète sans justification, ce qui a été sanctionné.</p>
1.3	La méthode attendue est le dénombrement de « nombres » engendrés par chaque paire.	<p>Beaucoup de candidats ont supposé plus ou moins explicitement que chaque paire produisait 10 nombres.</p> <p>L'oubli de la première paire dans le dénombrement attendu a été régulièrement observé.</p>

Question complémentaire (voir plus loin)

Exercice 2:

Les candidats ont, dans la grande majorité, décomposé leur raisonnement en petites étapes, ce qui leur a permis de le mener à bien.

	Analyse de chaque question	Analyse des travaux des candidats
2.1a 2.1.b 2.1.c	C'est un exercice classique de proportionnalité avec les pourcentages.	<p>Quelques erreurs de lecture de consigne mais cet exercice a été assez bien traité.</p> <p>Beaucoup de candidats ont cependant oublié de retrancher l'intersection des deux bandes dans les différents calculs d'aires.</p>
2.2	Il s'agit de gérer un encadrement. Toute autre méthode claire et bien détaillée (tâtonnement, équation,...) est acceptée.	<p>Cette partie a été généralement réussie par les candidats qui l'ont abordée.</p> <p>La résolution d'un système d'inéquations ou équations a été vu régulièrement, et quelques candidats ont fait référence à des fonctions affines pour résoudre cette question.</p>

Question complémentaire (voir plus loin)

Exercice 3:

	Analyse de chaque question	Analyse des travaux des candidats
3.1.a)	Plusieurs méthodes permettent de trouver le résultat.	La méthode utilisant deux fois le théorème de Pythagore et celles calculant la demi-diagonale du carré ont été les plus utilisées.
3.1.b)	Problème ouvert permettant plusieurs solutions correctes en fonction de l'imagination du candidat.	La méthode la plus utilisée fût un « aplatissement » de la hauteur sur une diagonale du carré. Quelques méthodes originales ont été utilisées. Notamment en relation avec le théorème de Pythagore.
3.2)	Cet exercice teste l'aptitude des candidats à concevoir un patron non classique : celui d'un octaèdre non régulier. Les faces sont des triangles isométriques dont les dimensions peuvent être reportées à l'aide du compas à partir du dessin de la question précédente.	<p>Plusieurs candidats ont été déstabilisés par les faces carrées. L'énoncé est clair : il faut un patron du solide obtenu en accolant deux pyramides. Donc pas de face carrées. Cette erreur n'a cependant pas été trop lourdement sanctionnée.</p> <p>Les correcteurs ont du analyser des patrons très différents. Certains étaient constitués de triangles non isométriques ou équilatéraux alors qu'ils devaient être isocèles avec des dimensions précises.</p> <p>Certains patrons ne se pliaient pas ou bien les arêtes qui devaient se joindre n'étaient pas de même longueur.</p> <p>Certains candidats ont fait un « patron » en plusieurs morceaux. Ce qui est implicitement attendu est un patron d'un seul tenant.</p>
3.3.a)	Un calcul de volume sans difficulté	Des candidats, influencés par la figure de la dernière question ont calculé le volume du cube avec seulement deux pyramides.
3.3.bi)	La question induisait une méthode par le calcul des angles en additionnant \widehat{SJO} , $\widehat{OJO'}$ et $\widehat{O'JS'}$. Il suffit alors de justifier la valeur de chacun de ces angles.	Beaucoup de réponses floues.
3.3bii)	Après justification de l'égalité des longueurs des quatre côtés, il suffisait d'en déduire qu'il s'agissait d'un losange.	<p>Des candidats considèrent que quatre côtés de même longueur définissent un carré.</p> <p>Dans l'ensemble cette question a été assez bien traitée.</p>

Questions complémentaires

Les candidats doivent privilégier les réponses courtes, claires et bien ciblées. Le jury a été satisfait de constater que les candidats ont été très attentifs à la qualité orthographique de leurs copies.

Question complémentaire 1

Cette question portait sur l'analyse d'une activité de résolution de problèmes. Il s'agissait d'un problème qui conduit à inventer une stratégie originale, à essayer, à vérifier, à justifier sa solution... On demandait d'imaginer des procédures élèves, d'indiquer les difficultés susceptibles d'apparaître et les aides que le maître aurait pu fournir. Il fallait aussi analyser la progression entre les trois situations proposées aux élèves.

L'exercice était donc difficile pour des candidats qui ont peu d'expérience de l'école primaire. Pour répondre à ce type de question les candidats pouvaient :

- faire l'exercice par eux-mêmes ; il est conseillé aux candidats de s'entraîner à résoudre des problèmes de ce type. On peut aussi leur conseiller, lorsqu'ils préparent l'épreuve, de chercher le plus souvent possible différentes solutions d'un problème et de ne pas rejeter les méthodes pratiques ou les méthodes s'appuyant sur une représentation.

- s'appuyer sur leur connaissance des procédures employées par les élèves dans des domaines proches ; par exemple, ici, il s'agissait d'une situation complexe de partage équitable, on pouvait s'inspirer des procédures de division euclidienne employées au cycle 3 en début d'apprentissage (procédures pratiques avec un matériel, procédures de type dessin avec comptage des objets dessinés, procédures de calcul qui simulent les procédures pratiques, procédures de calcul plus élaborées utilisant les multiples du diviseur avec une organisation des essais successifs...)

- s'appuyer sur des connaissances générales relatives à la résolution de problèmes que l'on peut trouver dans les livres préparant au concours : il fallait ici savoir que les problèmes posés à l'école élémentaire n'admettent en général qu'une seule solution, et qu'en conséquence beaucoup d'élèves ont des difficultés à concevoir qu'un problème puisse admettre plusieurs solutions.

À la question 1, certains candidats ont eu du mal à exposer des procédures de résolution adaptées au niveau des élèves. Sauf mention du contraire, lorsqu'on demande d'imaginer des procédures élèves, on attend des procédures correctes. Dans le cas présent les procédures devaient donc donner toutes les solutions. Beaucoup ont proposé des procédures non exhaustives ou dont l'exhaustivité n'était pas clairement explicitée.

À la question 2, peu de candidats ont vu que la plus grande difficulté pour les élèves était de s'engager dans une démarche qui donne toutes les solutions. Beaucoup de candidats ont évoqué les difficultés de calcul alors qu'elles ne sont pas spécifiques de la situation.

À la question 3, trop de candidats se sont limités à un constat de l'évolution des données numériques entre les trois situations (plus ou moins de boîtes, plus ou moins de jetons) alors qu'il fallait en analyser les conséquences sur les procédures employées par les élèves. Peu de candidats ont vu que l'absence de solution dans le cas n° 2 favorisait les essais successifs et donc l'apparition de démarches exhaustives. Peu de candidats ont vu que dans le cas n° 3 il y avait un grand nombre de solutions ce qui rend plus attrayante la recherche de toutes les solutions.

Question complémentaire 2

Cette question portait sur l'analyse des procédures employées par des élèves du cours moyen pour résoudre un problème de type règle de trois. Il fallait : identifier la nature du problème, décrire les procédures en indiquant les propriétés mathématiques implicitement utilisées, analyser les erreurs, comparer les procédures employées par un même élève lors d'un deuxième exercice, analyser l'erreur de calcul d'un élève dans la multiplication d'un nombre décimal par un entier.

Il s'agissait donc d'une question très classique qui n'aurait pas dû poser de problème aux candidats connaissant les propriétés de la proportionnalité et les procédures que peuvent utiliser les élèves dans ce domaine.

À la question 1, il est surprenant que le simple mot de proportionnalité qui suffisait comme réponse soit parfois absent.

À la question 2, le mot de linéarité (ou une expression synonyme) manque dans de nombreuses copies. Certains candidats donnent l'impression de découvrir les procédures fondées sur cette propriété. C'est inadmissible dans la mesure où ces procédures sont fréquemment mises en œuvre par les élèves de l'école primaire.

À la question 3, il ne fallait pas oublier de dire que l'élève C n'a pas commis d'erreur dans l'exercice 34 alors qu'il avait commis une erreur à l'exercice 6. De façon générale lorsqu'il s'agit de décrire ou de comparer des procédures l'absence d'erreur doit être signalée.

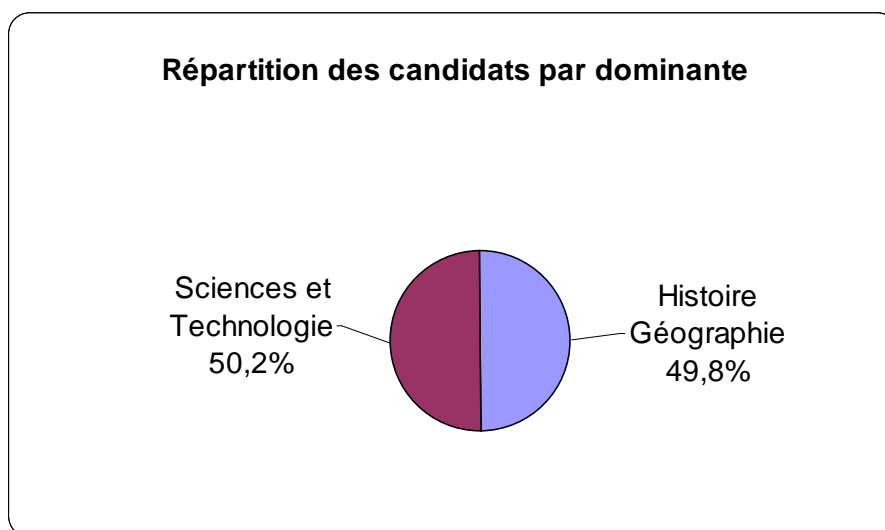
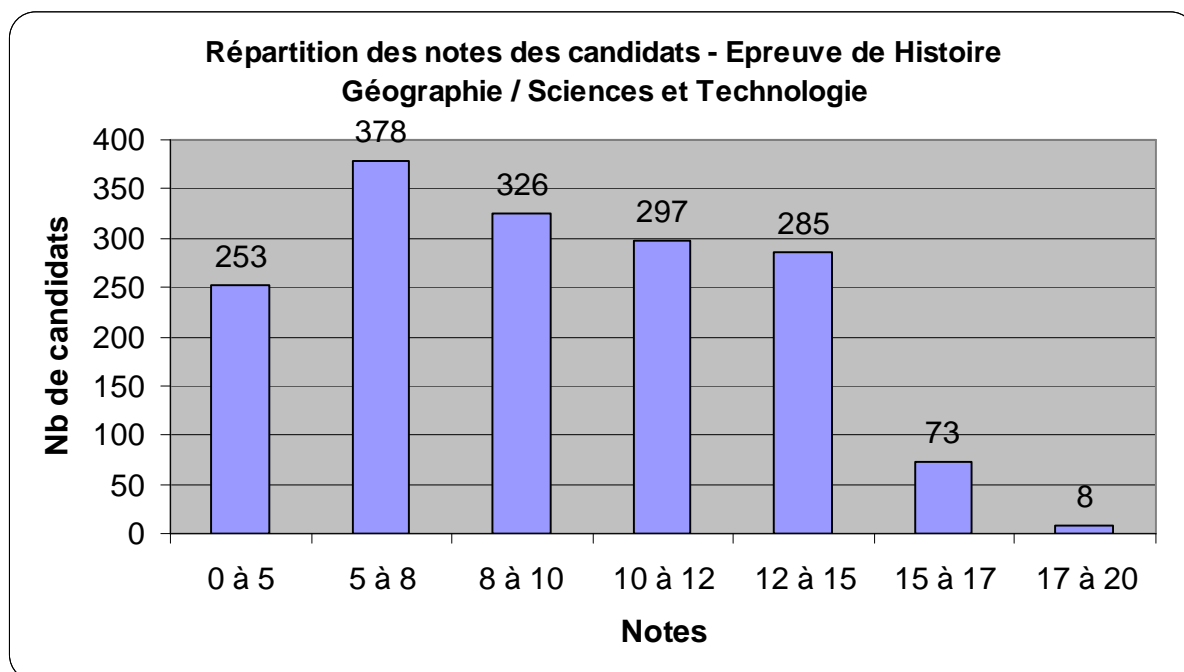
À la question 4 il ne suffisait pas de décrire l'erreur de calcul. L'analyse de l'erreur devait aller jusqu'à la conception des décimaux comme couple d'entiers séparés par une virgule.

Épreuve écrite d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie

Durée de l'épreuve : 3 heures ; coefficient : 2 ; note éliminatoire : 5 et moins de 5

A - RÉSULTATS

Moyenne générale	8,92	
Note la plus haute	18,75	
Note la plus basse	0	
Nombre de copies > ou = 10	663	40,47 %
Nombre de copies < ou = 5	254	15,50 %



B – COMMENTAIRES DE LA COMMISSION HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le rapport du jury a pour objectif d'aider les candidats à préparer la prochaine session du concours, et par conséquent, prodigue de nombreux conseils qui peuvent prendre l'allure d'une critique radicale des copies examinées en juin. Ce serait un trompe l'œil que de se limiter à souligner les points faibles des copies tant les candidats ont montré des compétences, des savoirs, du sérieux et de la rigueur dans leurs travaux.

On trouvera en effet des conseils dans les lignes ci-dessous, mais il convient de souligner d'abord la qualité des copies corrigées par les correcteurs. Le CRPE est un concours difficile et il faut louer la préparation efficace des candidats. La plupart des copies montre un effort de rédaction, d'organisation des idées, de maîtrise des connaissances disciplinaires et des textes officiels. Beaucoup de candidats ont su mobiliser leur culture générale, réelle, pour répondre à des questions plus précises, s'appuyer sur des exemples pertinents, structurer l'analyse.

Il convient de souligner tout d'abord cette réussite afin d'encourager les candidats dans leur préparation et de les convaincre qu'une bonne note en histoire-géographie est tout à fait accessible. D'ailleurs, au-delà de la moyenne, proche comme chaque année de celle de l'option « sciences », on insistera sur l'utilisation par le jury de l'échelle pratiquement complète des notes.

On trouvera néanmoins ci-dessous quelques conseils destinés à guider les candidats dans leur préparation.

1. Epreuve mineure d'histoire-géographie (ou première partie de la composante majeure)

L'exercice est particulièrement difficile puisqu'il faut, en un temps assez bref, rassembler ses connaissances sur un sujet, les organiser puis les présenter avec concision, précision et rigueur. La difficulté est accrue par la nécessité de traiter rapidement des sujets assez différents.

Avant de se lancer dans la rédaction de la réponse, il convient de garder un temps précieux pour la réflexion afin de veiller aux limites chronologiques et spatiales du sujet et d'éviter ainsi le traitement hors-sujet. Beaucoup trop de copies ont montré des travaux hors-sujet. Ainsi des candidats ont traité « Le tourisme en France » alors que le sujet était « Les impacts du tourisme sur les paysages français métropolitains » ; d'autres ont composé sur le thème « L'Eglise au Moyen Âge » alors qu'il leur était proposé de réfléchir à la question de « L'encadrement des hommes par l'Eglise dans la société de l'Occident médiéval ».

Pour réussir cette partie de l'épreuve, il faut bien entendu disposer de connaissances mais aussi maîtriser les notions majeures, les grands repères chronologiques et spatiaux qui permettent d'éviter les erreurs grossières), quelques éléments biographiques essentiels.

Il vaut mieux une réponse concise qui cherche à traiter avec précision et rigueur le sujet proposé, que de longs développements superficiels et parfois peu en rapport avec le thème abordé. Le jury ne note pas en fonction de la longueur de la copie : être synthétique est une qualité !

La réponse ne doit pas être le « déballage » de « tout ce que l'on sait » sur le sujet ; une réponse organisée (le candidat garde toujours la liberté de choix de son organisation à partir du moment où on peut y lire une cohérence) est toujours valorisée.

On n'hésitera pas à s'appuyer sur un ou deux exemples brièvement présentés, qui montrent que le candidat donne du sens aux propos généraux qu'il peut tenir. Ces exemples ne doivent pas forcément demeurer régionaux, bien au contraire !

Enfin, on n'oubliera pas qu'en géographie, on étudie la dimension spatiale des phénomènes.

Au total une bonne copie est celle qui montre un sujet bien compris, un bon niveau de connaissance (le niveau attendu est celui de la fin du collège), une idée directrice dans l'exposé, un développement rigoureux (une grande idée par paragraphe, chacune articulée avec l'idée directrice), des exemples très courts illustrant les principales idées, une expression soignée. Une telle maîtrise ne s'improvise pas mais suppose une préparation et un entraînement soignés.

2. Composante majeure d'histoire-géographie : deuxième partie

Enjeux scientifiques :

On n'attend pas dans les copies une analyse document par document. On attend une mise en évidence des grands enjeux scientifiques soulevés par le corpus documentaire. C'est l'objectif majeur de cette partie de l'épreuve. Mais le candidat doit montrer qu'il a examiné attentivement les documents pour mettre en évidence ces enjeux, en mentionnant des références aux documents tout au long de l'exercice. Par référence, on entend l'appel à un point précis d'un document pour illustrer un enjeu, ou une simple mention des documents qui ont permis le dégagement d'une information scientifique, à condition que cette mention prouve bien que les documents ont été analysés.

Les candidats qui rédigent une dissertation déconnectée de l'ensemble documentaire ou ceux qui paraphrasent les documents ou se livrent à une analyse détaillée sans chercher à dégager quelques enjeux scientifiques sont sanctionnés.

On valorise au contraire les candidats qui savent confronter les documents, corréler les informations, aux dépens de ceux qui se livrent à un commentaire linéaire du corpus documentaire. Trop peu de candidats cherchent à confronter les documents.

La réponse doit être organisée, le jury sanctionne l'absence de plan ou de pensée organisée.

Dans cette partie sur les enjeux scientifiques, il est fondamental de maîtriser les principales notions d'histoire et de géographie associées au programme du concours, d'employer à bon escient le vocabulaire spécifique.

Il n'est pas demandé de présenter les documents, sauf si la présentation de l'un ou l'autre d'entre eux apporte à la réflexion : regard critique, spécificité du point de vue ...

Dans cette partie de l'épreuve également il convient d'être attentif aux intitulés car « Les paysages industriels français : entre reconversions et dynamiques » n'induit pas la même réflexion que « L'industrie en France ».

Pistes d'utilisation pédagogique :

Paradoxalement, pour des candidats qui se destinent au métier de pédagogue, c'est la partie de l'épreuve qui semble la moins réussie.

On n'attend pas la présentation d'une « séance » de la part de candidats qui ne sont pas encore des professionnels, mais la proposition de pistes pédagogiques cohérentes, en lien avec l'ensemble documentaire. Le jury est donc attentif à la cohérence d'ensemble de la proposition. Le candidat doit montrer qu'il envisage un projet pédagogique, forcément assez

général, mais qui peut conduire à quelques propositions d'exercices, d'activités ou tout simplement de mises en œuvre précises. Le candidat doit s'interroger sur ce que le thème et les documents peuvent susciter comme apprentissages spécifiques ou appropriés, comme situations pédagogiques particulières.

Trop de réponses sont superficielles ou simplistes ou manquent de réalisme. Il faut garder à l'esprit que les enfants sont âgés de 8 à 10 ans au cycle 3 ! Trop de réponses sont stéréotypées et ne montrent aucune réflexion personnelles (« on proposera un travail de groupe », « on placera les enfants en autonomie », « on choisira une démarche inductive »...).

Cette partie consacrée aux pistes pédagogiques ne peut se limiter à une succession de questions à poser aux enfants pour chaque document : ce dernier est exploité parce qu'il s'inscrit dans un projet intellectuel. C'est ce qu'il faut montrer au correcteur. A ce titre, on ne renoncera pas à poser un regard critique sur l'ensemble documentaire et à suggérer l'utilisation de documents qui n'y figurent pas.

Enfin, pour la dimension transversale de l'étude, il est important de ne pas se limiter à un catalogue mais d'expliquer en quoi l'appel à une autre discipline peut favoriser ou susciter un apprentissage plus approfondi ou complémentaire.

3. Remarques générales

Si on peut observer un réel effort de la part des candidats pour soigner l'orthographe et la grammaire, il demeure quelques copies où les qualités de présentation sont très insuffisantes, où persistent des familiarités, les formules toutes faites. On sera également attentif à l'orthographe des noms propres. Il est utile de rappeler à quelques candidats que les réponses doivent être rédigées.

En règle générale, les candidats doivent veiller à utiliser un vocabulaire spécifique (historique, géographique, pédagogique) à bon escient afin de ne pas donner l'impression que l'on camoufle l'absence de réflexion par quelques mots rapidement mobilisés à la veille de l'épreuve.

On évitera également, quelle que soit la partie de l'épreuve, toutes les présentations qui tournent au catalogue, à l'énumération, à la paraphrase aux dépens de la pensée organisée.

Enfin, l'épreuve se déroule sur un rythme haletant (première partie de l'épreuve majeure, deuxième partie de l'épreuve majeure, épreuve mineure) si bien que des candidats manquent de temps pour terminer leur travail ou relire la copie. Seul l'entraînement répété à ce type d'épreuve, au cours de l'année, permet d'éviter les mauvaises surprises.

C – COMMENTAIRES DE LA COMMISSION SCIENCES EXPÉRIMENTALE ET TECHNOLOGIE

LE SUJET

Rappel des résultats en Sciences Expérimentales et technologie :

Moyennes

Composante mineure : de 2,2 / 6 ; composante majeure : 6,1 / 14

Les résultats sont moins bons que les deux précédentes sessions.

La baisse est de 2 points pour la composante majeure.

Analyse globale des productions

1. Organisation des réponses

Peu de pénalité ont été portées pour l'orthographe et la construction des phrases : sauf exception, les candidats montrent dans leur copie, une orthographe correcte et une construction grammaticale convenable.

Une écriture soignée est considérée comme une marque de respect pour le correcteur, ce qui est évidemment fortement conseillé.

La représentation schématique est un moyen trop peu exploité par les candidats. Il conviendra en outre de veiller à la qualité de ces schémas (clarté, annotations, titre ...) car ils révèlent autant les erreurs que les connaissances exactes (c'est encore le cas cette année en technologie) ; ces représentations complètent utilement une explication aussi claire que concise.

L'attention des candidats est toujours attirée sur une bonne gestion du temps qui devrait garantir une même qualité de traitement de la première question à la dernière, y compris dans l'orthographe.

2. Niveau de connaissances

Le jury signale en général que les candidats inscrivent bien leurs réponses dans le programme et dans le niveau attendu. Par contre, ils dénoncent la paraphrase et le verbiage : perte de temps.

Aux candidats présentant un bon niveau de connaissances, il est conseillé d'éviter les développements hors sujet.

On rappelle également au candidat qu'il doit utiliser le vocabulaire scientifique adapté à la question : les futurs professeurs doivent y être attentif.

La moyenne dans les deux parties et l'appréciation des correcteurs montrent que le niveau de connaissances scientifiques du collège est rarement atteint : le jury encourage les candidats à préparer l'épreuve de SET.

Première partie de la composante majeure (= partie unique de la mineure)

La culture technologique est souvent défaillante, en particulier sur les processus de réalisation de l'objet technique.

En biologie, finalement peu d'interprétation exacte de paramètres sanguins (hématies et transport d'O₂, pression artérielle).

Deuxième partie de la majeure :

Le jury attend une exploitation (sans en exclure une critique objective et utile) des documents du sujet et éventuellement le recours à d'autres supports (l'ordre ne doit pas être inversé)

Il est également demandé de proposer des situations que l'on peut raisonnablement réinvestir en classe.

Détail par question

Première partie

Q1 : peu de bonnes réponses – schémas régulièrement non fonctionnels.

Q2 : le développement sur les hormones est hors sujet ; la question de la performance est méconnue

Q3 : très peu de bonnes réponses ; les développements n'ont fait que confirmer la méconnaissance de la question.

Deuxième partie

Q1 : le jury conseille d'exploiter au maximum les documents afin de conduire vers le phénomène physique : l'effet de serre à expliquer (Schéma souhaitable).

Attention, bien mettre en cause l'augmentation du taux de CO2 et non le CO2 à lui seul.

Q2 : on attend une analyse critique des conditions de l'expérience. L'argumentation a été appréciée pour comprendre que c'est le paramètre « capacité d'isolation d'un matériau »

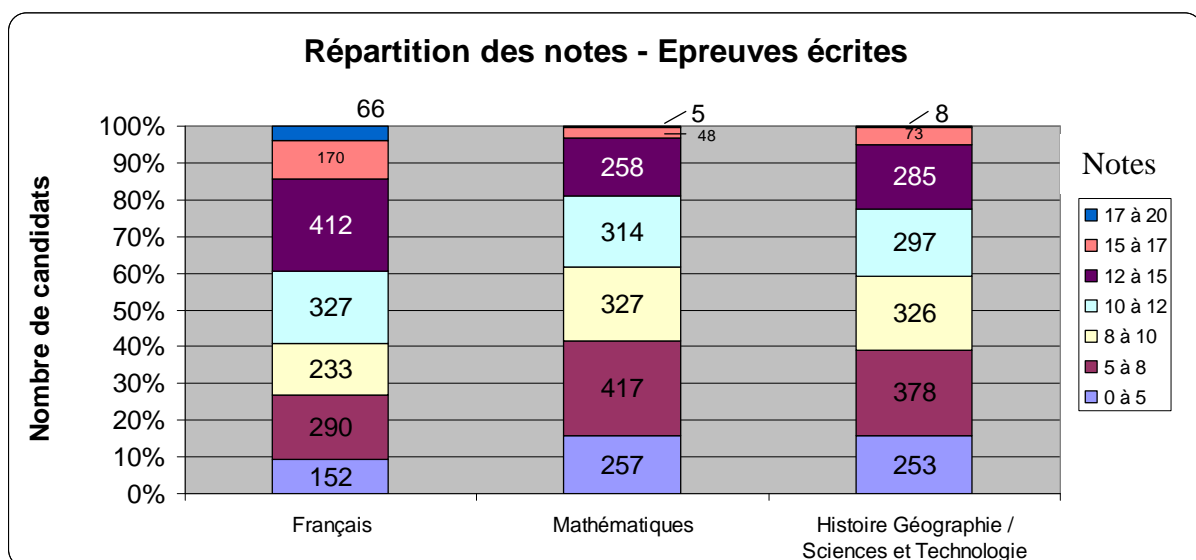
Q3 : Là encore c'est une argumentation critique qui est attendue pour comprendre ce qui est « étonnant »

Q4 : Rechercher des situations plausibles, ancrées sur les observations et des problèmes vraisemblables (« comment chauffer sa maison ? », « comment faire des économies d'énergie chez soi ? », « pourquoi l'eau reste-telle fraîche dans une glacière ? » ...).

Le jury encourage les candidats à ce que leur démarche intègre une diversité de mises en activités faisant référence aux documents proposés (expérimentation, recherche documentaire, modélisation, observation ...)

Q5 : Est évaluée dans cette question, la cohérence entre les notions annoncées et les activités proposées dans les précédentes questions

BILAN DES NOTES DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE



ÉPREUVES D'ADMISSION

ÉPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

Durée de l'épreuve :

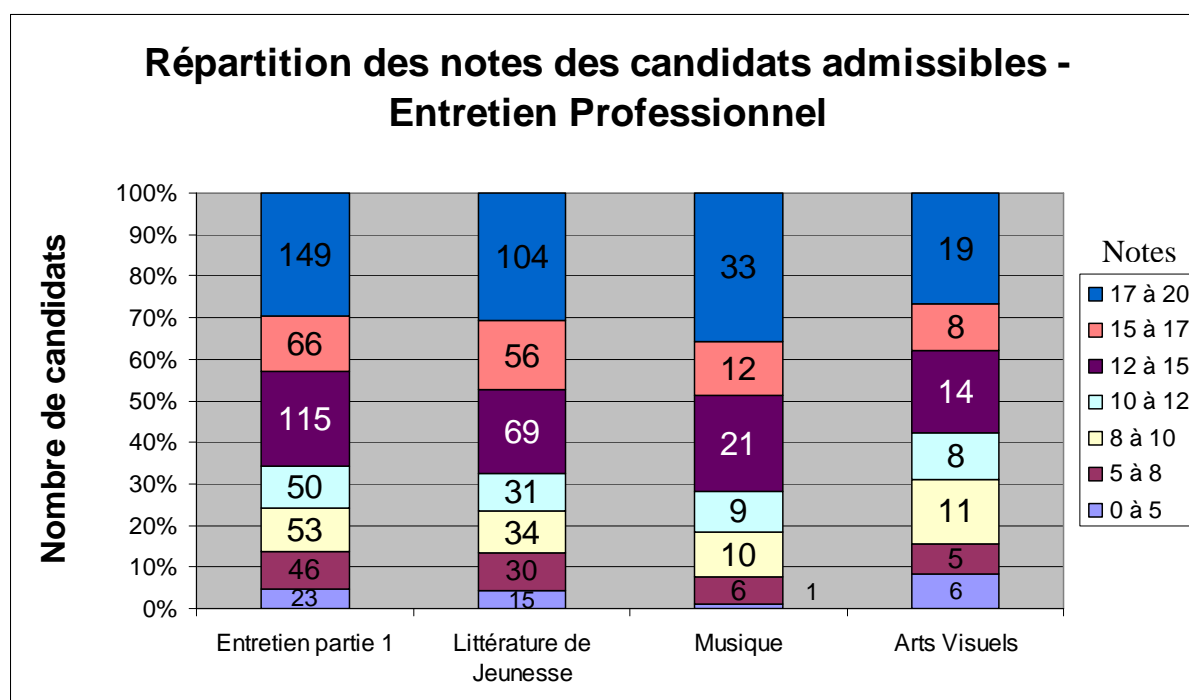
1^{ère} partie : préparation 1 heure, exposé 10 min, entretien 15 min ;

2^{ème} partie : exposé ou expression musicale : 10 min incluant les 3 à 5 min d'interprétation ou de lecture du texte, entretien 15 min.

**Chaque partie entre pour moitié dans la notation. Coefficient : 4 ;
note éliminatoire : 5 et moins de 5.**

A - RÉSULTATS

Moyenne générale	13,41	
Note la plus haute	20	
Note la plus basse	2	
Nombre de notes > ou = 10	384	75,74 %
Nombre de notes < ou = 5	16	3,15 %



B – COMMENTAIRES SUR LA PREMIÈRE PARTIE DE L'ÉPREUVE

Les sujets de la première partie permettent de s'assurer de la capacité des candidats à structurer leur exposé, à extraire les idées-forces, à montrer leurs qualités d'analyse et de communication, à prendre clairement position.

L'épreuve se déroule en deux parties :

1. La première partie prend appui sur un dossier de quatre pages maximum fourni par le jury. Elle consiste en un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

L'exposé porte sur l'étude du dossier dont le candidat dégage les idées essentielles.

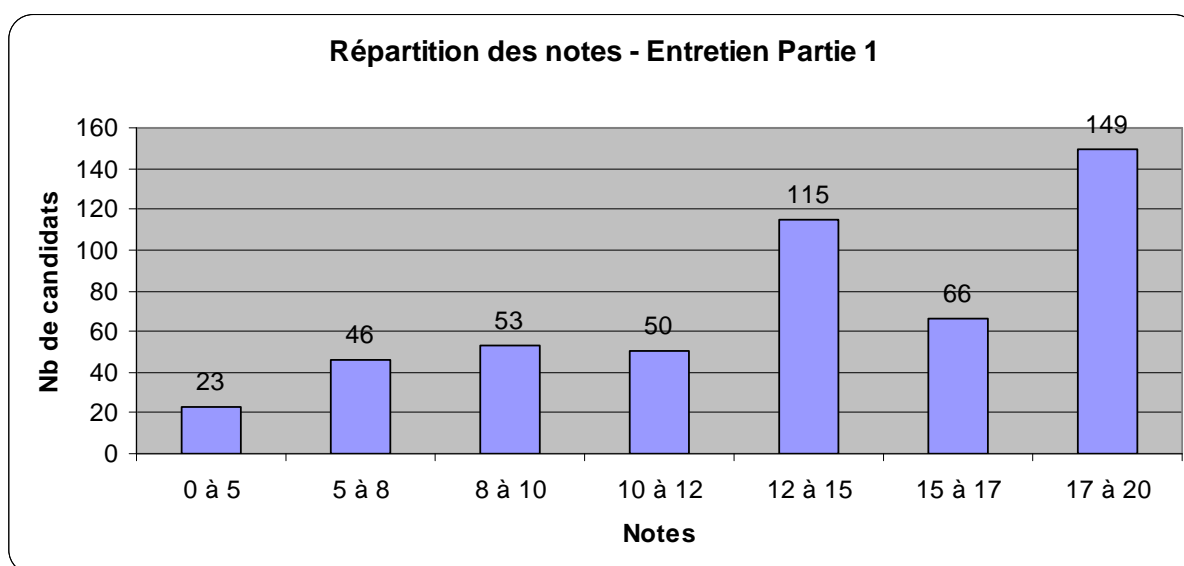
L'entretien avec le jury permet de vérifier, au travers de l'étude du dossier par le candidat, ses connaissances relatives au programme de cette partie de l'épreuve, ainsi que son aptitude à se situer par rapport au métier de professeur des écoles et à mettre en relation ses connaissances et sa réflexion dans le domaine de l'éducation.

L'entretien permet d'approfondir les points développés par le candidat, afin de vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi, son aptitude à les relier à l'enseignement primaire.

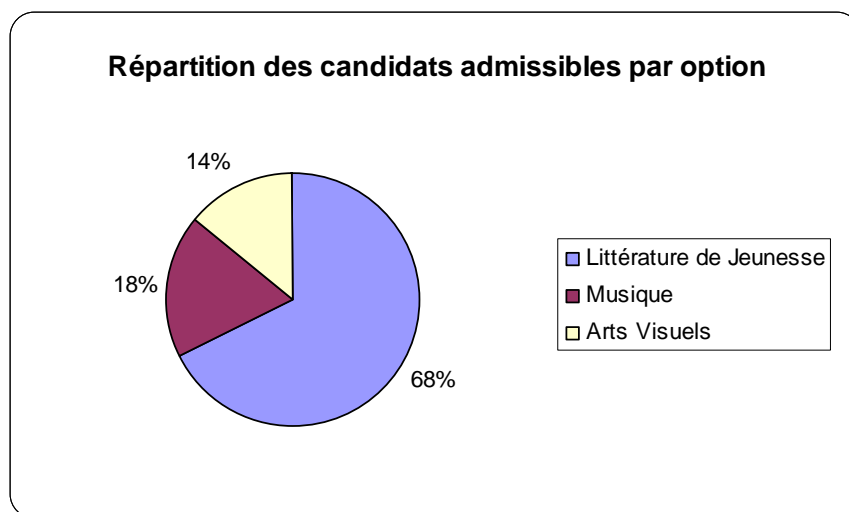
2. La seconde partie consiste en un exposé ou une expression musicale, suivi d'un entretien avec le jury portant sur l'un des domaines suivants, choisi par le candidat au moment de l'inscription :

- domaine des arts visuels enseignés à l'école primaire ;
- domaine de la musique (expression musicale) ;
- domaine de la littérature de jeunesse.

La responsabilité de l'utilisation et de la bonne marche du matériel apporté par les candidats leur incombe. Il n'est fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.



DEUXIÈME PARTIE DE L'ÉPREUVE D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL



C – COMMENTAIRES SUR LA DEUXIÈME PARTIE DE L'ÉPREUVE, LITTÉRATURE DE JEUNESSE

Cette fois-ci encore, plus des deux tiers des candidats admissibles (67,45%, contre 65,34% l'an passé) ont choisi la littérature de jeunesse pour option lors de l'oral d'admission. Les résultats de la session 2008 sont très proches de ceux des deux sessions précédentes. La moyenne académique est de 13,16/20. C'est dire que l'épreuve a désormais trouvé son rythme de croisière : la grande majorité des candidats y arrivent bien préparés ; les conseils donnés dans les rapports précédents (notamment la mise en garde contre les exposés trop évidemment « pré-formatés ») ont été pris en compte, si bien que la plupart des prestations ont été de fort bonne qualité. Les prestations insuffisantes ont été le fait de quelques « candidats libres », visiblement non préparés.

Pour la définition de l'épreuve, de ses contenus, de ses procédures, de son évaluation... et pour les conseils à donner aux futurs candidats, nous renvoyons aux rapports antérieurs, et notamment à celui de la session 2006, qui rendait compte de la première apparition de la littérature de jeunesse à l'épreuve d'admission du CRPE

Rappel des textes officiels :

Les épreuves orales d'admission sont définies au B.O. n°21 du 26 mai 2005. La littérature de jeunesse peut constituer, selon le choix du candidat, la seconde partie de l'épreuve orale d'entretien. Elle dure 25 minutes : 10 minutes d'exposé, incluant le temps de lecture du texte, et 15 minutes d'entretien avec le jury.

Un texte de cadrage complète et précise les modalités de l'épreuve, dont on peut rappeler les grandes lignes :

Matériel

Le candidat apporte avec lui tout le matériel nécessaire à sa prestation. Il doit se munir du livre dont le texte qu'il présente est extrait, ainsi que cinq photocopies de l'extrait.

Lecture et exposé :

Le candidat procède à la lecture à haute voix d'un extrait d'au moins vingt lignes. S'il a choisi de lire un album ou un texte dans lequel l'image joue un rôle aussi fort que celui du texte, il devra permettre à ses auditeurs de découvrir l'illustration en même temps qu'ils entendent le texte. L'exposé, qui prend appui sur le texte, doit faire apparaître les connaissances et la culture du candidat dans ce domaine et s'attacher à montrer les rapports de la littérature de jeunesse à l'enseignement à l'école primaire et élémentaire. Le candidat est appelé à commenter ses choix. Il doit indiquer à quel niveau de classe il s'adresse et, à ce titre, offrir des repères pour une interprétation qui en tienne compte. Si la lecture à haute voix est celle d'un extrait de l'œuvre présentée, l'exposé porte sur l'œuvre et non sur l'extrait.

Entretien avec le jury

L'entretien permet d'approfondir les points développés par le candidat, afin de vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi et son aptitude à le relier à l'enseignement primaire. Il vérifie que, au-delà du texte présenté, le candidat a su construire une culture véritable de la littérature de jeunesse et s'est doté d'une réflexion littéraire et didactique suffisante. Le jury pourra l'interroger sur les différents réseaux auxquels le texte choisi peut appartenir. Le candidat devra montrer qu'il se tient informé de la production actuelle de littérature de jeunesse et des débats qui animent les discussions à son propos.

Evaluation

Le jury porte l'évaluation sur les points suivants :

- la qualité de la lecture (clarté, qualité de l'articulation et de l'interprétation) ainsi que la clarté et la qualité de l'exposé.
- La pertinence de l'argumentation développée au regard de l'apport de la littérature de jeunesse à l'enseignement à l'école primaire.
- La connaissance et la culture du candidat dans ce domaine : le candidat devra manifester qu'il a lu, peut apprécier et mettre en relation un nombre significatif d'œuvres habituellement rencontrées par les élèves aux différents niveaux de l'école maternelle et élémentaire.

Choix du texte

Le candidat peut choisir une œuvre et l'extrait parmi les ouvrages de la sélection proposée sur les sites officiels

- liste 2004 des ouvrages de littérature de jeunesse en cycle III : <http://eduscol.education.fr/D0102/liste-par-categorie.htm>
- liste pour les cycles I et II : <http://eduscol.education.fr/D0102/biblio.htm>

Le texte lu peut être un extrait d'une nouvelle, d'un roman, d'un album, d'une pièce de théâtre, mais pas d'un documentaire. Il peut être aussi un poème. Lorsque l'unité du texte l'exige, quelques lignes de plus sont permises.

Commentaires

Sur le déroulement de l'épreuve

C'est la gestion du temps qui a le plus souvent fait problème : soucieux de préserver l'unité du texte présenté, beaucoup de candidats ont passé sur la lecture un temps qui leur a manqué pour l'exposé. De même, la présentation de documents annexes (livres ou albums) a abrégé d'autant la durée de l'exposé, pour déjà fort brève (10 minutes, rappelons-le).

Il convient aussi de rappeler que les candidats ne peuvent, pour leur exposé, apporter des notes préparées.

Sur les contenus

Le choix des œuvres est très souvent excellent, leur lecture est bonne. La plupart des extraits proviennent d'œuvres de la liste des documents d'accompagnement aux programmes officiels. On sent qu'une majorité de candidats s'y est bien préparée. Certaines prestations ont été de très grande qualité, tant dans la forme que sur le fond. L'épreuve a été, à cet égard, discriminante. Elle a parfois permis de rattraper une prestation plus modeste dans la première partie.

Certaines commissions ont pris de l'intérêt à travailler sur des choix très divers proposés par les candidats. Elles y ont vu l'indice d'une formation ouverte qui n'a pas cédé à la facilité de ne traiter que des œuvres emblématiques.

Reste toutefois une impression de « formatage » : une partie des discours, d'une érudition artificielle, semble plaquée, sans véritable adaptation au questionnement proposé par les commissions. Les candidats peinent parfois à s'impliquer dans leurs choix. Ils doivent par ailleurs se persuader que la commission n'attend pas « la bonne réponse », mais plutôt une réflexion construite au regard du débat engagé.

La culture littéraire est généralement faible. Elle se limite bien souvent aux quelques best-sellers de la littérature de jeunesse (A. Browne, Boujon, Pennac...). *L'Enfant océan*, de Mourlevat, et *L'Œil du loup*, de D. Pennac, ont été très (trop ?) souvent présentés.

L'histoire de la littérature de jeunesse est mal connue. Plus techniquement, la notion de BCD (aménagement, fonctionnement, classification) est souvent ignorée.

Une dérive fréquente a été, face aux textes proposés, de donner la priorité à une approche littéraire, proche de l'explication de texte pratiquée autrefois au baccalauréat, au détriment des applications pédagogiques que le texte pouvait appeler

Quelques exemples :

Exemples d'œuvres présentées dans une commission

Ray Bradbury, *La Sorcière d'avril et autres nouvelles* (nouvelle)

Paul Thies, *Un Printemps vert* (roman policier)

Daneil Pennac, *L'Œil du loup* (roman animalier)

Suzie Morgenstern, *Joker* (roman humoristique)

Jean Giono, *L'Homme qui plantait des arbres* (roman classique)

Marjorie Pourchet, *La Tête dans le sac* (album poétique)

G. de Pennart, *Le Loup est revenu* (album humoristique)

Kitty Crowther, *Moi et Rien* (album psychologie)

Yvan Pommaux, *John Chatterton détective* (album, intrigue policière)

Max Bollinger, Klaus Einsikat, *Renard et renard* (conte, fable)

Nordmann, *Le long voyage du pingouin* (théâtre)

T. Scotto, *Sables émouvants* (album poétique)

Exemples de questions posées par le jury

Vers quels partenaires se tourner pour organiser une manifestation autour de la littérature de jeunesse ?

La littérature de jeunesse exige-t-elle une écriture particulière ?

Une liste officielle d'œuvres de référence est-elle utile ?

Comment évaluer la qualité d'un ouvrage de littérature de jeunesse ?

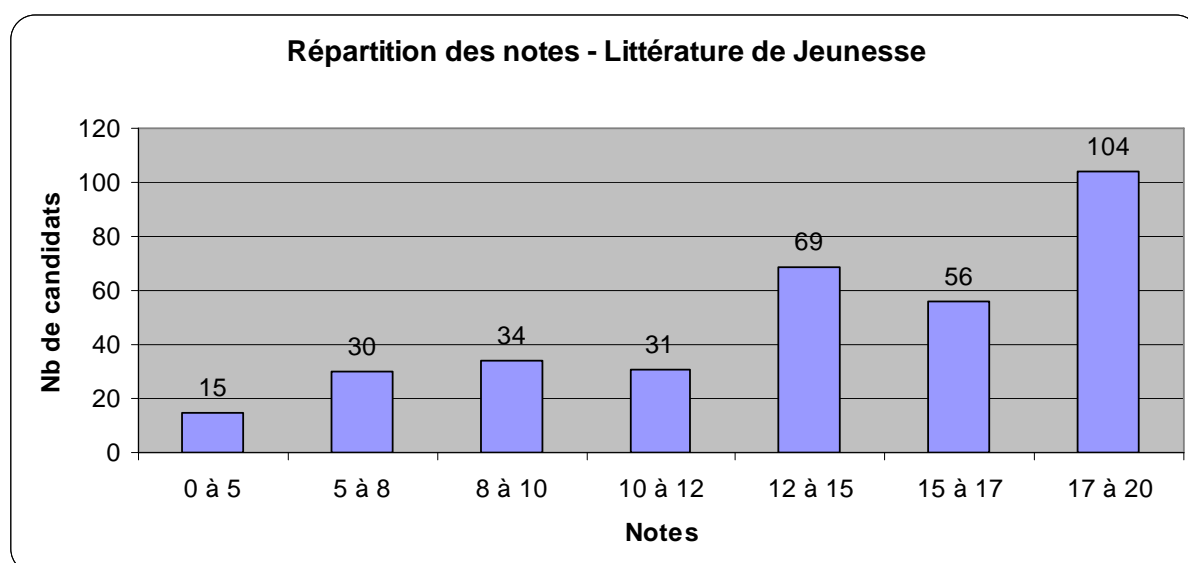
La littérature de jeunesse prépare-t-elle à une autre littérature ?

Comment classer les œuvres de littérature de jeunesse ?

Combien faut-il faire lire et/ou étudier d'œuvres de littérature de jeunesse dans l'année ?

Comment se repérer dans l'offre éditoriale ?

Quelles pratiques de classe mettre en place quand on aborde une œuvre de littérature de jeunesse ?



D – COMMENTAIRES SUR LA DEUXIÈME PARTIE DE L'ÉPREUVE, ARTS VISUELS ENSEIGNÉS À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Pour la première partie de l'entretien ARTS VISUELS : l'exposé :

Cette année encore, les candidats ont choisi assez majoritairement de présenter une œuvre ou une production appartenant au champ des arts plastiques. Dans l'ensemble les choix opérés par les candidats se sont avérés judicieux.

Quelques candidats ont opté l'architecture ou la photographie.

Très peu ou pas pour le cinéma. Sur ce dernier point, les candidats ont peut être craint les contraintes techniques liées au visionnement.

Il apparaît nettement que les candidats qui ont su construire leur exposé à partir de documents bien choisis ont pu conduire une prestation orale correspondant à l'attente des jurys.

Cas particuliers des candidats ayant opté pour la présentation d'une production plastique personnelle:

Il semble indispensable, compte tenu du profil de l'épreuve, de justifier ce choix en situant d'emblée cette production dans le champ des activités conduites à l'école, dans le cadre des programmes. Il a été vérifié que, de cette façon, la proposition pédagogique faite par le candidat gagnait en cohérence. Même si la qualité de la production personnelle ne fait pas l'objet d'une notation, il apparaît clairement qu'une production personnelle "indigente" témoigne d'une méconnaissance des caractéristiques de la discipline Arts Visuels (attention donc aux productions relevant des anciens "Travaux Manuels Educatifs").

Pour la deuxième partie de l'entretien ARTS VISUELS : l'entretien :

Les commissions se sont efforcées de proposer des documents faisant écho aux documents proposés par les candidats. Cette disposition a permis – dans un premier temps- de modérer l'aspect artificiel de la première partie de l'épreuve et –dans un deuxième temps – de mesurer la compétence du candidat à transposer l'intelligence de son propos de départ aux questions pédagogiques apparaissant lors de l'entretien. Cette partie de l'épreuve, garante d'une indiscutable authenticité, permet assurément de révéler des candidats capables de lire avec acuité et sensibilité le document proposé. Ce sont ces mêmes candidats qui ont développé sur les propositions pédagogiques les plus pertinentes.

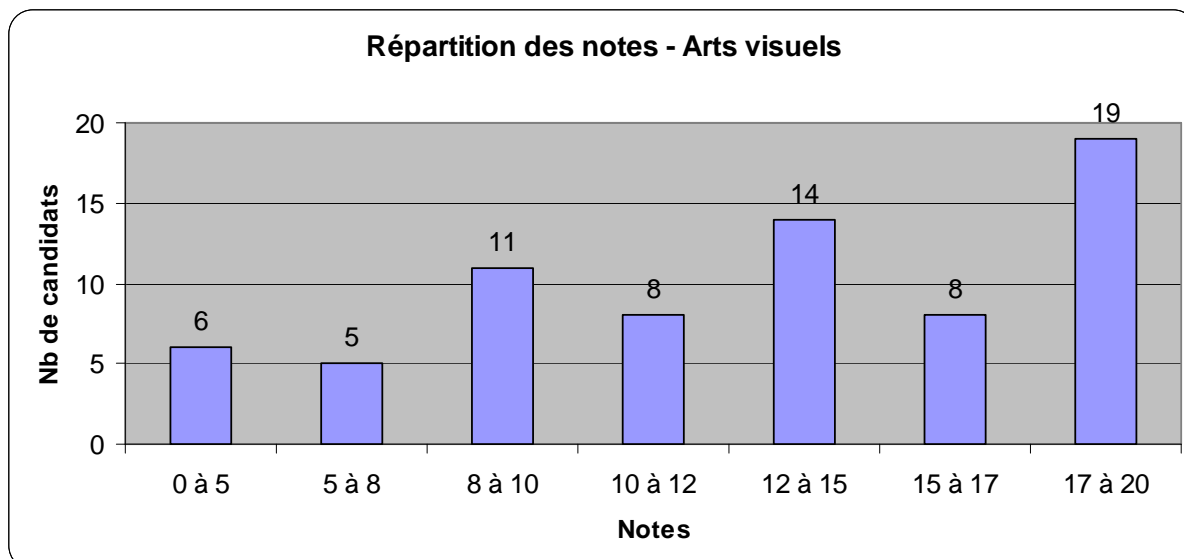
Le corpus d'œuvres mis à la disposition des membres du jury s'est révélé assez riche pour faire écho à la proposition des candidats. (Attention cependant à quelques inexactitudes dans les indications de cartel. Elles sont notées en annexe)

On peut cependant remarquer que ce corpus, dans la répartition des œuvres par champ, est symétrique aux propositions des candidats, alors qu'il devrait être inverse. En effet, on y trouve beaucoup d'œuvres appartenant au champ n°1, alors que c'est majoritairement que les œuvres des champs n° 2 et 3 seront proposées aux candidats.

Pour améliorer les conditions de passation de l'épreuve, il serait également souhaitable :

- Qu'un programme d'affichage des images soit installé avec le CD (type Power Point) ;
- Que la fiche d'identité de l'œuvre (artiste, titre, datation, dimensions, technique,...) soit projetée en même temps que l'œuvre. Actuellement cette information est donnée oralement. On peut supposer les candidats, absorbés par la découverte de l'image, n'intègrent pas toutes ces informations.

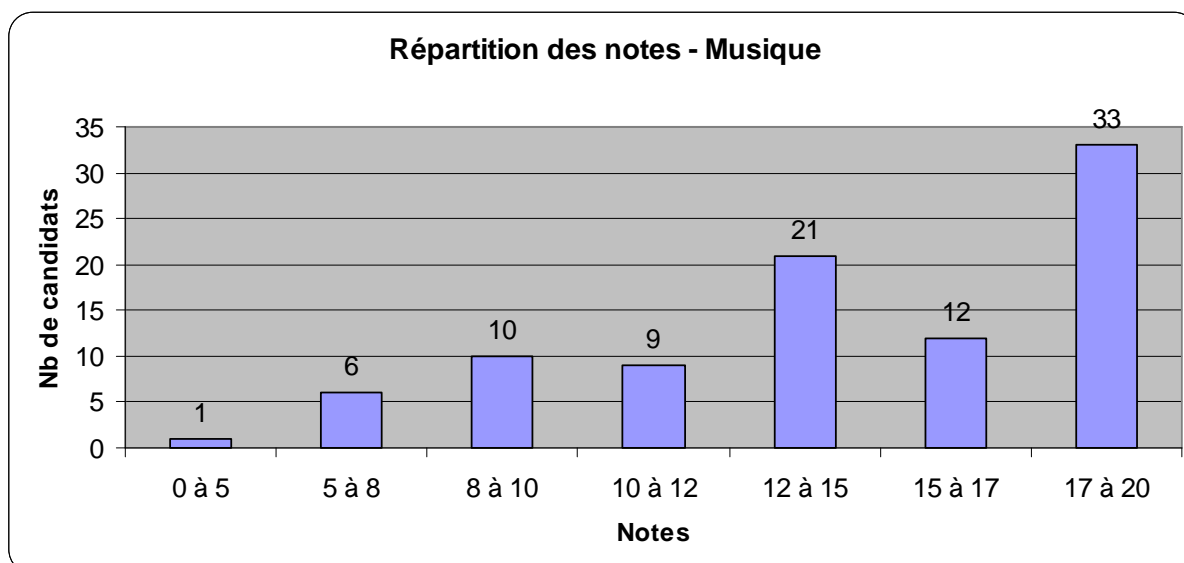
Les candidats ont besoin d'un court moment d'appropriation d'un document qu'ils découvrent. On suggère qu'une consigne soit passée en ce sens à tous les jurys.



E – COMMENTAIRES SUR LA DEUXIÈME PARTIE DE L'ÉPREUVE, MUSIQUE

Le candidat apporte tout le matériel nécessaire à sa prestation. Pour le domaine de la musique, le choix doit se limiter à un instrument qu'il peut transporter, ce qui exclut les pianos ou les instruments qui requièrent un temps de montage, tels que les batteries. Sont également exclus les accompagnateurs et les formations instrumentales ou chorales.

L'expression musicale consiste en l'interprétation vocale ou instrumentale d'une œuvre choisie par le candidat (durée de 3 à 5 minutes) suivie d'une brève analyse par celui-ci de sa prestation, pour une durée totale de 10 min. Le candidat doit faire ressortir ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives. - **Arrêté du 10 mai 2005**



Épreuve orale obligatoire et facultative de langue vivante

Durée de l'épreuve : exposé 20 min incluant les 5 min de la présentation orale ;
préparation 30 min.

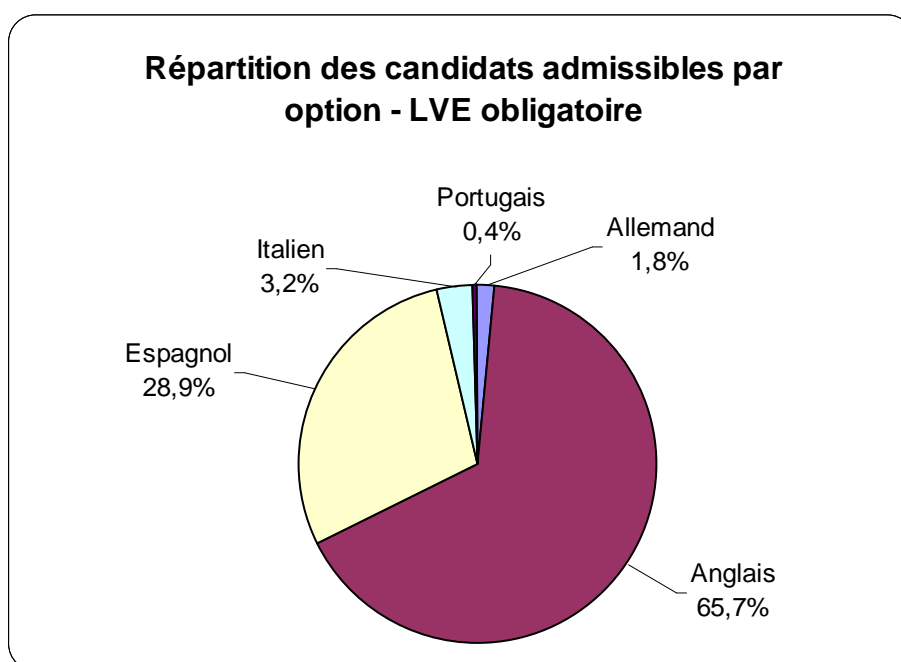
Coefficient : 1 ; note éliminatoire : 0.

Le fait de ne pas participer à une épreuve, qu'elle soit obligatoire ou **facultative**, entraîne **l'élimination du candidat.**

A - RÉSULTATS

DE L'ÉPREUVE OBLIGATOIRE :

Moyenne générale	13,04	
Nombre de notes > ou = 10	400	78,89 %



DE L'ÉPREUVE FACULTATIVE :

15 candidats ont composé

Moyenne générale	11,51	
Nombre de notes > 10	114	63,68 %

B – COMMENTAIRES DE LA COMMISSION ANGLAIS

Définition de l'épreuve

Depuis la session 2006, tous les candidats au concours de recrutement de professeur des écoles passent une épreuve orale obligatoire d'admission en langue vivante, épreuve sans programme.

Le texte du Bulletin officiel (Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n° 21 du 26 mai 2005. NOR : MENP0500879A; RLR : 726-1b ; 726-1c; ARRÊTÉ DU 10-5-2005; JO DU 14-5-2005.) définit l'épreuve orale de langue vivante étrangère :

L'épreuve s'appuie sur un texte d'une vingtaine de lignes dans la langue choisie par le candidat. L'épreuve débute par une présentation orale dans la langue des grandes lignes du texte, d'une durée de 5 minutes. Le candidat doit ensuite lire à haute voix quelques lignes du texte choisies par le jury. Cette lecture est suivie d'un entretien dans la langue avec le jury, qui permet au candidat de faire la preuve de sa compétence d'interaction orale. L'ensemble de l'épreuve se situe au niveau B2 du cadre européen commun de référence, correspondant à un utilisateur dit "indépendant". Les candidats doivent indiquer au moment de leur inscription la langue étrangère choisie parmi les six langues suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien et portugais.

Durée de l'épreuve : 20 minutes incluant les 5 minutes de la présentation orale ; préparation : 30 minutes ; coefficient : 1.

Bilan du concours 2008

Pour le concours externe public, 335 candidats ont choisi l'anglais comme épreuve obligatoire de langues vivantes étrangères, soit 66 % des candidats admissibles. La moyenne des notes obtenues par ces candidats s'élève à 12,73/20 (12,2/20 en 2006, 12,85 en 2007). Les résultats sont stables et de bonne qualité.

Les concepteurs de sujets ont pris grand soin de proposer des textes variés n'exigeant pas d'érudition particulière et ne comportant pas de difficultés lexicales ou syntaxiques. Ces textes traitaient de sujets d'actualité susceptibles d'éveiller l'intérêt des candidats et de faciliter l'expression personnelle. Les supports proposés ont permis d'évaluer la capacité des candidats à comprendre des textes de portée générale. Le jury note qu'ils ont très souvent constitué le point de départ d'échanges riches tant sur le plan des idées que sur celui de la qualité de la langue. Même les candidats qui ne disposaient pas de beaucoup de moyens langagiers ont su jouer le jeu et se sont efforcés de communiquer avec le jury.

Les candidats se sont en général bien préparés à cette épreuve dont aucune des étapes n'a posé de problèmes majeurs. Comme les années précédentes, l'entretien en anglais avec le jury a souvent permis aux candidats de montrer leur aptitude à communiquer avec un interlocuteur. Le jury a donc pu attribuer de bonnes notes et n'a pas hésité à décerner 20/20 à un certain nombre de candidats dont la prestation était le méritait. Dans l'ensemble, le niveau de langue des candidats a été jugé satisfaisant et ces résultats sont de bon augure pour l'enseignement de l'anglais à l'école.

Conseils pour se préparer à l'épreuve d'anglais 2009

- Pour la première partie (compréhension de l'écrit), on peut conseiller de lire régulièrement la presse (journaux, magazines). Les sites Internet des organes de presse (quotidiens, hebdomadaires, magazines) permettent de consulter gratuitement et en toute légalité de nombreux textes et notamment des articles alliant information et réflexion, ce qui constitue une bonne préparation à l'épreuve de compréhension-expression. On conseille également de relire des extraits d'œuvres littéraires étudiées pendant les études secondaires ou en premier cycle universitaire et des extraits de textes littéraires ou d'articles de presse proposés par les manuels de lycée. La lecture d'œuvres complètes (romans, recueils de nouvelles) simples et de grande diffusion contribuera à donner au candidat l'aisance nécessaire en compréhension de l'écrit. L'utilisation régulière d'un dictionnaire pour vérifier le sens de mots ou d'expressions, constituer un carnet de vocabulaire et vérifier la prononciation des mots connus ou inconnus est indispensable.

- Pour l'entraînement à l'interaction orale, on peut conseiller de saisir les occasions de rencontrer des anglophones : par exemple des étudiants ou des assistants de LV qui travaillent dans les écoles, les collèges, les lycées, ou à l'IUFM. Ils sont nombreux en Languedoc-Roussillon. Pour s'entraîner à bien prononcer, il faut d'abord s'entraîner à bien entendre. Il est donc conseillé de regarder régulièrement la télévision britannique ou américaine. Les sites Internet des grandes chaînes d'information des pays de langue anglaise permettent de consulter gratuitement et en toute légalité de multiples contenus (bulletins d'information, reportages, interviews, etc.) On peut également avoir accès très facilement à des extraits d'œuvres de fiction. Enfin, la généralisation du *podcasting* permet de s'abonner gratuitement à ces sources d'information. Avec un magnéscope, un enregistreur de DVD et, de plus en plus fréquemment une simple clé USB, on peut enregistrer, uniquement pour un usage personnel, des émissions en VO (la BBC a passé avec l'éducation Nationale des accords qui permettent de consulter des extraits de journaux télévisés, de films ou de séries en VO. À partir de ces supports, on s'exercera à prendre de brefs passages en notes (une phrase ou deux) : après en avoir vérifié le sens, on repérera pour chaque mot la syllabe accentuée et les mots accentués dans la phrase. On repérera également les auxiliaires réduits, les liaisons, puis on répétera le passage à haute voix en imitant le modèle. On peut prendre des notes succinctes et les réutiliser immédiatement pour construire de brèves reformulations écrites puis orales. L'utilisation d'un dictionnaire pour vérifier le sens mais également la prononciation (transcription phonétique) des mots inconnus est recommandée. Certains dictionnaires du commerce livrés sur CD ou DVD comportent des fichiers-son qui permettent d'entendre la prononciation de chaque mot (phonèmes et accentuation) et de s'entraîner à la répéter.

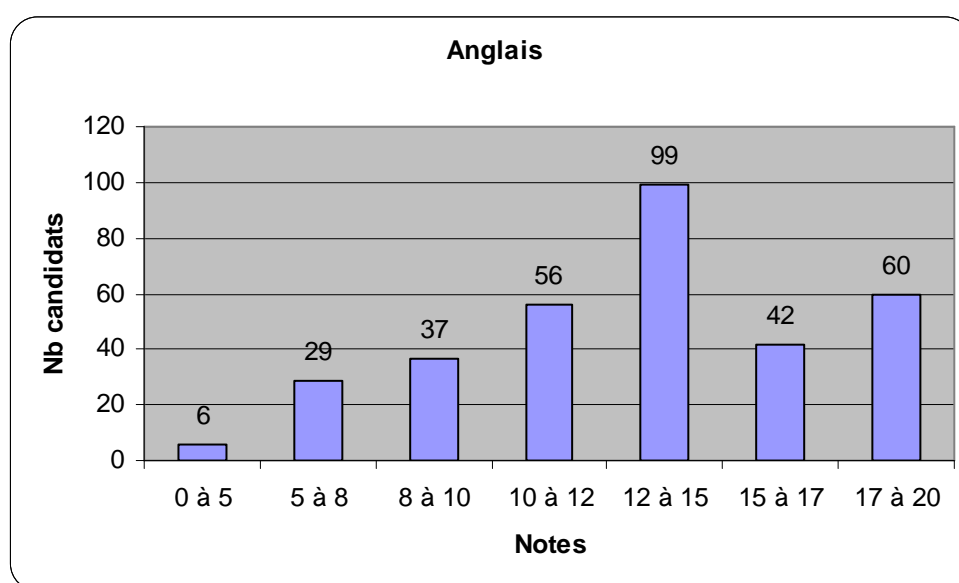
- Pour aider les candidats dans leur préparation, des sujets proposés lors de la session 2007 seront mis en ligne sur le site académique d'anglais.

L'efficacité du travail accompli avec les élèves est conditionnée par l'aisance dans la langue. Il est souhaitable que les futurs professeurs des écoles qui se destinent à enseigner l'anglais puissent s'exprimer de façon satisfaisante dans la langue et présenter aux élèves un modèle fiable.

Le jury ne demande pas aux futurs enseignants d'être bilingues : un candidat qui a étudié l'anglais jusqu'au baccalauréat et veillé à ne pas perdre ses acquis se présentera avec un niveau suffisant et de bonnes chances de réussite.

Quelques documents de référence

Programmes de LV à l'école primaire	BO HS n°8 du 30 août 2007 http://www.education.gouv.fr/bo/2007/hs8/default.htm
Rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale sur l'enseignement des LV à l'école primaire (juin 2002)	http://www.education.gouv.fr/index.php Page d'accueil/publications/rapports.
Nouveau programme pour le collège (Palier 1, entré en vigueur à la rentrée 2006 ; palier 2 entrant en vigueur à la rentrée 2008)	http://pedagogie.ac-montpellier.fr/disciplines/anglais/college/ et http://www.cndp.fr/secondaire/
Cadre européen commun de référence pour les langues	Conseil de l'Europe. Ed. Didier, Paris 2001. http://culture2.coe.int/portfolio/inc.asp?L=F&M=\$t/208-1-0-1/main_pages/./documents_intro/common_framework.html
Outils d'aide à l'évaluation en CM et 6 ^{ème}	http://www.banqoutils.education.gouv.fr/ Nom d'utilisateur : <i>outils</i> mot de passe : <i>dpd</i>
Ministère de l'éducation nationale	http://www.education.gouv.fr
Site d'anglais de l'Académie de Montpellier	http://pedagogie.ac-montpellier.fr/Disciplines/anglais/ ou http://www.sections/enseignement-scolaire/enseignements-generaux
Liste de discussion des professeurs d'anglais de l'Académie de Montpellier	http://pedagogie.ac-montpellier.fr/anglais/liste/



C – COMMENTAIRES DE LA COMMISSION ESPAGNOL

1- Sujets :

- Matin :
1. *Leer no puede ser un castigo*, Cristina Medina, *El País*, 17/12/2007
 2. *Las ranitas en la nata*, Jorge Bucay, *Déjame que te cuente*, 2003
 3. *Del cayuco a la escuela*, *El País*, 01/12/2007
- Après-midi :
4. sans titre, Jesús Carazo, *El mal de Gutenberg*, 2002
 5. *Agresión en el metro de Barcelona* et *Alumnos contra el racismo, Cartas al director*, *Foros El País*, 24/10/2007 et 08/11/2007.
 6. *Los especialistas piden incluir la literatura juvenil en la formación...*, *El País*, 11/12/2006

Tous les sujets étaient riches de sens et porteurs d'une problématique qui permettait le débat, qu'il s'agisse d'articles de presse (sujets 1, 3, 5, 6) d'un conte (sujet 2) ou d'un extrait de roman (sujet 4). Les thèmes abordés touchaient à l'actualité, à des faits de société, ou étaient plus précisément liés à des questions d'éducation. Les sujets 3, 4 et 6 ont posé quelques problèmes de compréhension à certains candidats et l'entretien a révélé des contresens. Il nous a été dit, par exemple, que la paye de 10 euros correspondait à ce que les familles maliennes versaient pour payer le passage ou l'entretien des enfants, ce qui dénote une méconnaissance de l'adverbe de lieu : « *aquí* ». Le « *mal de Gutenberg* » est une maladie... mais laquelle ? Le lien avec les difficultés et lacunes scolaires en lecture et écriture n'est pas toujours fait. Et dans le même texte, le sens profond de « *ser un ciudadano digno, una persona respetable* » n'a pas été saisi et correctement expliqué. Enfin, dans le sujet 6, « *el paso traumático* » a été éludé, « *la soledad lectora de los adolescentes* » n'a pas été expliquée et discutée. Et la première phrase qui posait la problématique : que lit-on et comment lit-on ou devrait-on lire ? n'a pas été considérée comme phrase clef. Quant au Cid Campeador, on ne voit pas très bien qui il est ni ce qu'il vient faire là !

D'autre part, dans le sujet 1, le titre et la force du mot « *castigo* » n'ont pas été souvent commentés.

2- Prestations des candidats :

Nous avons assisté à quelques belles prestations fort bien structurées et argumentées où la fluidité de la langue allait de pair avec la rigueur, la justesse des commentaires et la volonté de ne rien éluder en saisissant toutes les relances du jury. Merci à ces candidats honnêtes qui ont obtenu d'excellentes notes et qui se sont sans doute préparés à ce concours dès le début de l'année en ayant à cœur de travailler régulièrement en ne délaissant aucune matière.

Généralement néanmoins, c'est surtout la partie « entretien » qui a constitué une difficulté pour les candidats, mieux entraînés semble-t-il, à l'expression orale en continu qu'à l'interaction.

Et il y a encore trop de candidats qui ne semblent pas s'être correctement préparés à l'épreuve et dont la langue révèle des erreurs récurrentes et rédhibitoires sur la conjugaison des temps simples de l'indicatif, la syntaxe élémentaire et un lexique basique. Que de barbarismes ! Il y a en outre des confusions entre « *cansarse* » et « *casarse* », « *pasear* » et « *pasar* », « *creó* » et « *creyó* ».

Le stress, sans doute, fait que l'après-midi on salue par « *buenos días* ».

Inutile de relever toutes les erreurs sur le genre et le nombre, les accords, les chiffres (« *dos mil y siete* »), la diphtongaison, les prépositions, l'article défini devant les noms de pays, les emplois simples de *ser* et *estar* (« *son en la posición ; soy en desacuerdo* ») encore quelques confusions entre *haber* et *tener*, le gérondif et le participe passé.

Les formes d'insistance : « c'est...qui », « c'est...que » ne sont pas maîtrisées. Et bien sûr, la concordance des temps pose d'autant plus de problèmes que les emplois du subjonctif sont méconnus et que, parfois, l'imparfait de l'indicatif donne des formes curieuses telles que « *queriaba que trabajar* » sans parler du conditionnel « *queraría* ».

Cette année encore, nous avons eu des candidats qui émaillaient leur discours de nombreux mots occitans tels que « *escoulo* » pour *escuela*. Ont été relevés également quelques catalanisms : *triar* pour *escoger* ou l'emploi de l'article devant un nom propre.

Comment enseigner une langue si on ne la maîtrise pas ? Comment obtenir une note correcte dès lors que l'on accumule les erreurs sur le plan linguistique, que la compréhension du document n'est que partielle et que le commentaire ne relève souvent que de la paraphrase ?

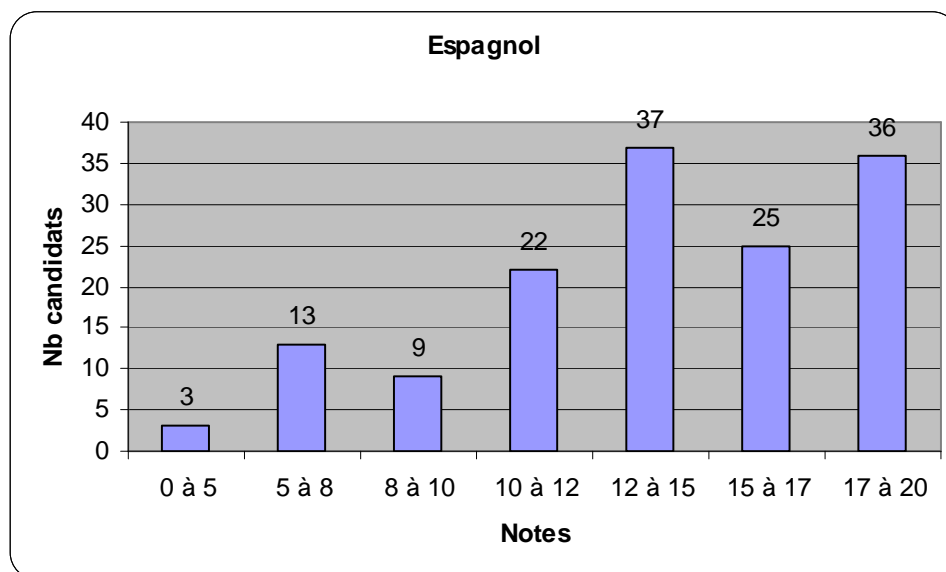
Les différentes commissions ont déploré cette année des difficultés basiques sur la compréhension globale venant d'une lecture trop hâtive et trop superficielle. Difficultés aussi pour se repérer dans le texte, en dégager l'idée, le sens profond, l'originalité, pour élargir et donner quelques références culturelles. (Les Canaries sont en Méditerranée ou dans le Pacifique ; *ESO* est lu en épelant chaque lettre et leur signification n'est pas connue).

Enfin, pour trop de candidats encore, le système phonologique est mal fixé, les sons propres à l'espagnol mal prononcés et la lecture est hésitante ou hachée voire approximative avec des mots déformés (prononciation du *r*, confusion des sons *s/z*, déplacement de l'accent tonique). Tous ces manques expliquent des notes insuffisantes ou juste passables.

3- Conclusion :

Les membres du jury tiennent à rappeler – et de façon plus insistante cette année- qu'une épreuve de langue, en option obligatoire ou facultative, exige une préparation sur le long terme, un investissement et un travail personnel réguliers et rigoureux.. La conjugaison et le vocabulaire doivent être appris et mémorisés. Les candidats doivent être capables, conformément aux exigences du niveau B2 du CECRL, de démontrer leur aptitude à réagir aux relances et à communiquer dans une langue correcte. Ces mêmes candidats, futurs professeurs des écoles habilités à enseigner la dite langue, doivent consentir un réel effort de formation tant du point de vue linguistique que culturel. La lecture régulière de la presse espagnole, l'écoute de la radio ou de la télévision, l'usage des nouvelles technologies, les séjours en Espagne, sont autant d'outils nécessaires pour progresser, acquérir et parfaire le niveau du locuteur dit « indépendant ». Nous encourageons les futurs candidats à les utiliser.

4 - Notes :



D – COMMENTAIRES DE LA COMMISSION ALLEMAND

31 candidats se sont inscrits aux épreuves d'allemand cette année, tous types de concours confondus, en épreuve obligatoire ou facultative.

Les moyennes se répartissent de la façon suivante :

- 15,43 en épreuve obligatoire (15 candidats) ;
- 12,39 en épreuve optionnelle (14 candidats, car 2 absents).

Il est à noter que le jury ne fait pas de différence entre ces deux catégories de candidats. Les disparités entre les notes s'expliquent par le public concerné, qui pour l'allemand semble plutôt résulter d'un véritable choix que d'un choix par défaut.

Contenus de l'épreuve

Après une préparation de 30 minutes, l'épreuve orale d'une durée de 20 minutes exactement, se déroule en deux parties :

- durant les cinq premières minutes, le candidat présente sous forme d'expression orale en continu, le texte qui lui a été soumis en essayant d'en restituer les idées essentielles de façon ordonnée et dans une langue claire, dont la fluidité, l'aisance et l'articulation sont des éléments d'appréciation du jury.

- les quinze minutes suivantes débutent par la lecture d'un passage du texte choisi par le jury, lecture qui d'abord est un indicateur par rapport à la prise de sens et la compréhension fine du texte, et qui par ailleurs met en évidence les capacités de prononciation, d'articulation et d'accentuation du candidat. L'entretien qui suit doit permettre au jury d'apprécier l'aptitude du candidat d'une part à compléter, clarifier ou préciser certains points de son exposé sur lesquels le jury pourra revenir, d'autre part à réagir, répondre et développer des arguments ou des explications sollicités par le questionnement du jury et qui pourront alors sortir du champ du texte proposé pour déboucher sur des sujets d'ordre historique ou culturel (tels que la réunification de l'Allemagne, l'histoire du Mur, le fédéralisme, ...) ou des thématiques plus générales, telles que l'éducation, la citoyenneté, les rythmes scolaires (et le jury a déploré l'absence de connaissance du système scolaire allemand chez certains candidats), l'intégration, le racisme...

Sujets proposés en 2008

Les sujets étaient des extraits d'articles de magazines pour jeunes ou adultes (Stern) ou d'articles de sites en ligne (Brigitte.de ; yaez.de), portant sur l'école, pour bon nombre d'entre eux (un exemple d'école « alternative » ; le regard critique d'une écolière sur le système scolaire ; l'intégration sociale dans le groupe et le rôle de l'argent dans les relations entre les élèves) ou encore sur l'image des Allemands (un certain regard des Français sur les Allemands à travers leur vécu).

Observations du jury

Un candidat qui se situe au niveau B2 (voir ci-après), qui propose un résumé clair dans une langue relativement structurée, réussit sa lecture et interagit avec le jury de façon satisfaisante recevra le maximum de points. Il est évident que des connaissances culturelles, civilisationnelles, historiques et géographiques minimales sur les pays germanophones sont un atout indispensable à la réussite de l'entretien. Le niveau de langue requis inclut bien sûr une aisance à communiquer qui ne se limite pas à de la syntaxe pure.

Voici quelques conseils de base :

- savoir gérer le temps imparti en s'efforçant de le respecter (c'est une question d'entraînement) ;
- veiller à présenter le texte en commençant par une introduction structurée, avec des formules adaptées ;
- éviter de rédiger entièrement sa présentation pendant le temps de préparation pour plutôt témoigner devant le jury d'une capacité à se référer à des notes ordonnées ;
- pour l'entretien, travailler les stratégies qui permettent de gérer les hésitations sans recourir au français et durant l'épreuve éviter d'exprimer son désarroi à disposer d'un champ lexical trop limité en allemand pour parvenir à exprimer ses idées ;
- essayer, face à toute question, remarque ou intervention du jury, de ne pas se laisser déstabiliser, mais au contraire de rebondir en développant, demandant des précisions, explicitant son point de vue, apportant des éléments de réflexion supplémentaires ;
- avoir réfléchi sur son futur métier d'enseignant et avoir régulièrement consulté la presse allemande pour disposer des informations les plus élémentaires ayant trait au pays.

Remarque :

Le niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) correspond au niveau de pratique de la langue vivante étrangère visé pour les élèves à la fin des études du second degré.

→ « *Au niveau B2, un candidat peut comprendre le contenu essentiel des sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Il peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comporte de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Il peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et inconvénients de différentes possibilités. Il peut aussi lire des articles sur des questions contemporaines et des textes littéraires contemporains en prose.* » (Décret n°2005-1011 du 22 août 2005)

Répartition des notes

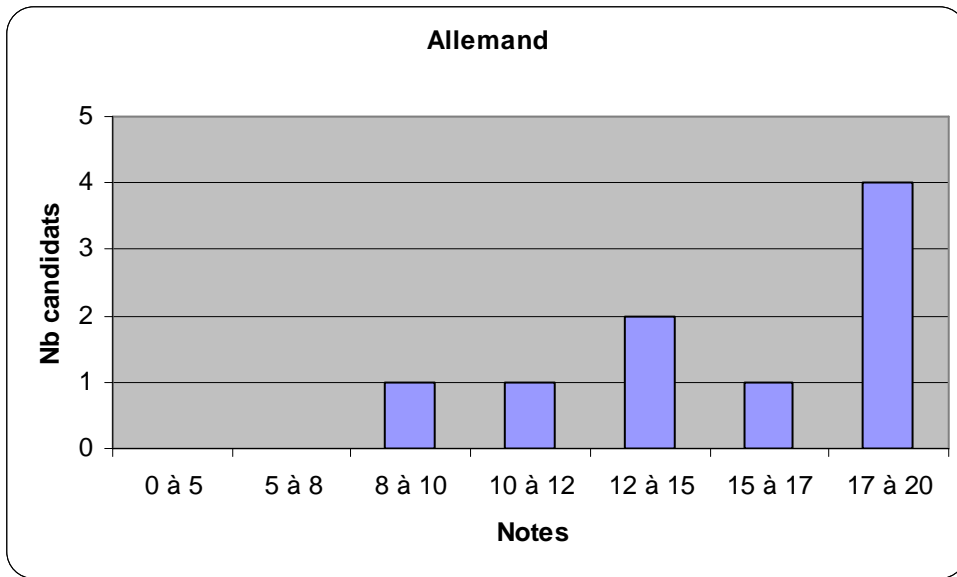
Sur les 29 candidats s'étant présentés à l'épreuve d'allemand (au titre de la langue obligatoire ou de l'option), 20 ont passé le concours externe public.

Les notes se répartissent de la façon suivante :

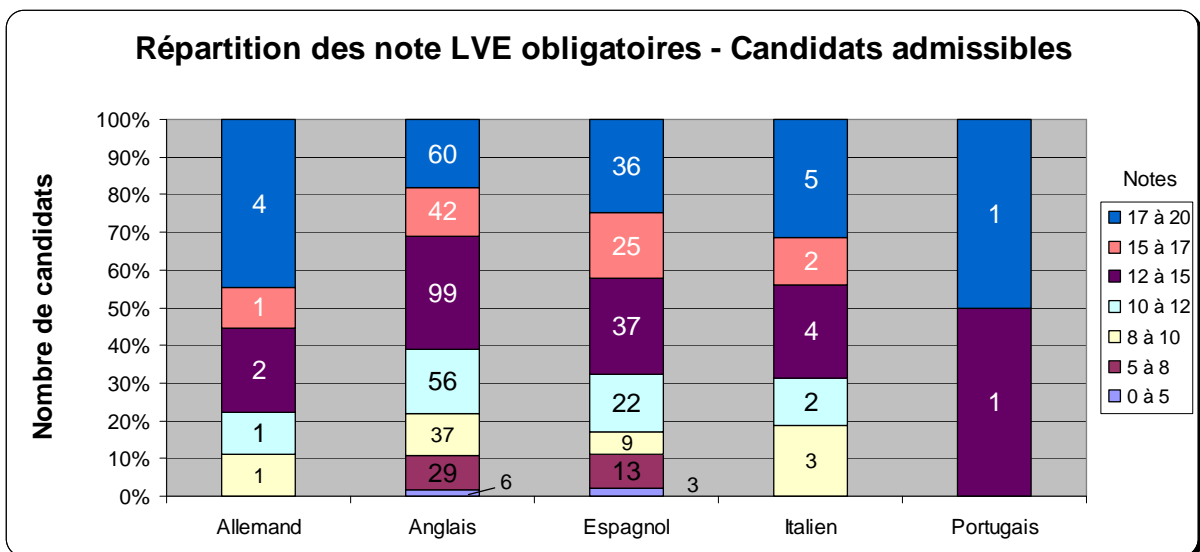
- 3 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 (dont 2 en épreuve optionnelle)
- 26 ont obtenu une note supérieure à 10

A noter qu'en épreuve facultative, 9 candidats ont entre 10 et 15 avec une moyenne de 12,61 et 3 en-dessus de 15 avec une moyenne de 18,66, alors que la tendance s'inverse en épreuve obligatoire, puisque ce sont 9 candidats qui ont entre 15 et 20 avec une moyenne de 18,11 et 5 qui ont des notes inférieures à 15 avec une moyenne de 12.

Les résultats en allemand sont donc encourageants et le jury n'a pas hésité à valoriser par d'excellentes notes les candidats qui se sont visiblement investis dans la préparation à l'épreuve.



BILAN DES NOTES DES CANDIDATS ADMISSIBLES – LVE OBLIGATOIRES



Épreuve d'éducation physique et sportive

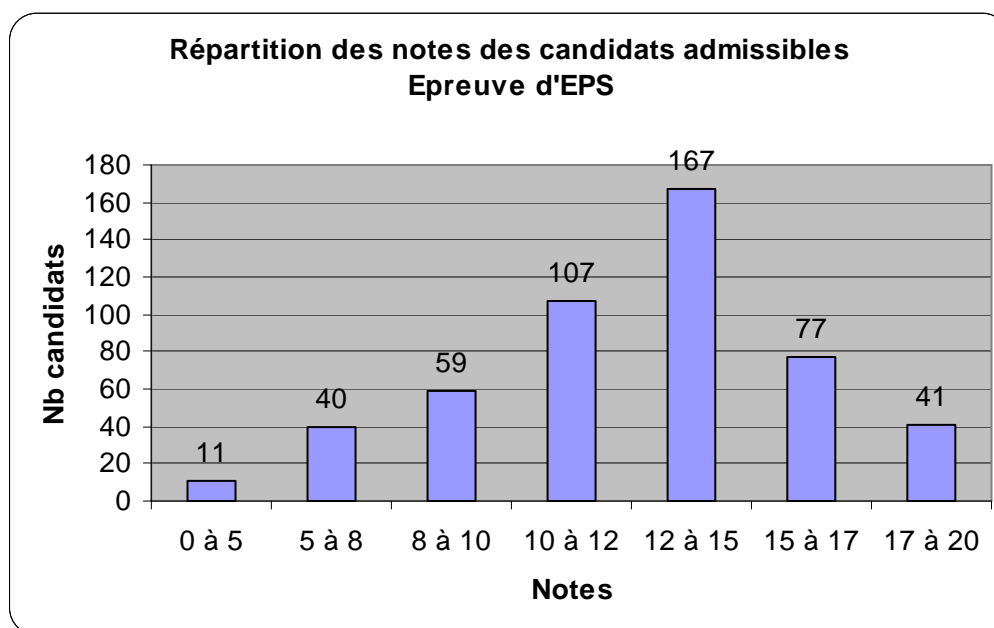
L'épreuve se déroule en deux parties : une prestation physique (danse ou course de 1500 m) suivie d'un entretien. Chaque partie entre pour moitié dans la notation.

Durée de la partie entretien : 20 min comprenant 10 min d'exposé et 10 min de réponses à des questions de la commission.

Coefficient : 1 ; note éliminatoire : 0.

A - RÉSULTATS

Moyenne générale	12,25	
Note la plus haute	19,5	
Note la plus basse	0	
Nombre de notes > ou = 10	392	77,32 %



Statistiques d'ensemble des résultats

	Prestation physique			Entretien			Note globale		
	Note la +haute	Note la + basse	Moyenne	Note la +haute	Note la + basse	Moyenne	Note la +haute	Note la + basse	Moyenne
Danse	9,50	2,50	5,28	9	1,50	5,09	18	4	10,06
1500 mètres	10	0	4,94	10	3	6,95	19	5,25	11,96
Epreuve d'EPS	10	0	5,09	10	1,50	6,13	19	4	11,24

La session 2008 s'est déroulée pour la troisième année consécutive sans modifications d'épreuves. Le candidat choisit d'accomplir une prestation physique dans une des disciplines sportives le 1500 M ou la danse, puis au cours d'un entretien il est interrogé pendant vingt minutes, sans préparation, à partir d'un bref exposé de 10 minutes de la prestation choisie, sur l'ensemble des éléments du programme d'éducation physique du premier degré.

**La moyenne générale de l'épreuve (Pratique physique + Entretien) = 12,25
(12,09 en 2006 ; 12,03 en 2007)**

Sur les 507 candidats admissibles 499 (98%) se sont présentés à l'entretien dont 12 (2,3%) préalablement déclarés dispensés de la pratique physique. Comme pour les sessions 2006, et 2007 plus de 70% (76%) ont obtenus une note supérieure ou égale à 10/20, et le taux d'absentéisme reste négligeable (0,1%).

**11 Candidates enceintes et 01 candidat handicapé ont bénéficiés
de la note moyenne de l'ensemble des prestations physiques = 11,56**
Répartition des moyennes du concours externe public par sexe et par épreuve :

	1500 M	DANSE	ENTRETIEN
FEMMES	11,36 (297)	12,70 (89)	12,96 (385)
HOMMES	10,97 (106)	14,57 (7)	13,76 (114)

Répartition des notes les plus basses et plus hautes du concours externe public par sexe et par épreuve :

	1500		DANSE		ENTRETIEN	
	(<10)	(>10)	(<10)	(>10)	(<10)	(>10)
HOMMES	40	66	0	7	28	86
FEMMES	85	212	20	69	90	295

B – COMMENTAIRES DE LA COMMISSION *ENTRETIEN*

Bilan : Moyenne = 13,15 (12,91 en 2007)

Il s'agit pour le candidat de montrer qu'il a une bonne appréciation et compréhension des approches didactiques et des démarches pédagogiques correspondant à l'EPS à l'école primaire et d'indiquer ce qu'il retire de sa pratique personnelle pour lui-même et pour son enseignement.

L'exposé et l'entretien qui suit donne lieu à une note globale. Si la partie consacrée à l'exposé est souvent bien préparée et aurait tendance à faire augmenter la moyenne ; un décalage se fait sentir chez des candidats qui présentent un exposé récité et appris par cœur où le jury perçoit une certaine assurance et à l'opposé une pauvreté de réflexion dans les réponses aux questions.

EXPOSE :

- Discours préparé souvent théorique, sans justifications concrètes.
- Disparité du discours avec les réponses de la partie « questions-réponses ».
- De nombreux candidats proposent un plan avec en 3^{ème} partie une mise en œuvre dans un cycle choisi. Attention d'envisager également les prolongements dans les autres cycles sinon cela devient restrictif.

Meilleures notes : Plan annoncé et tenu, intérêt soulevé, clarté et pertinence des propos, mise en perspective des problèmes vécus par rapport à l'enseignement à partir de ce support d'activité à l'école primaire. Aisance à l'oral.

ENTRETIEN :

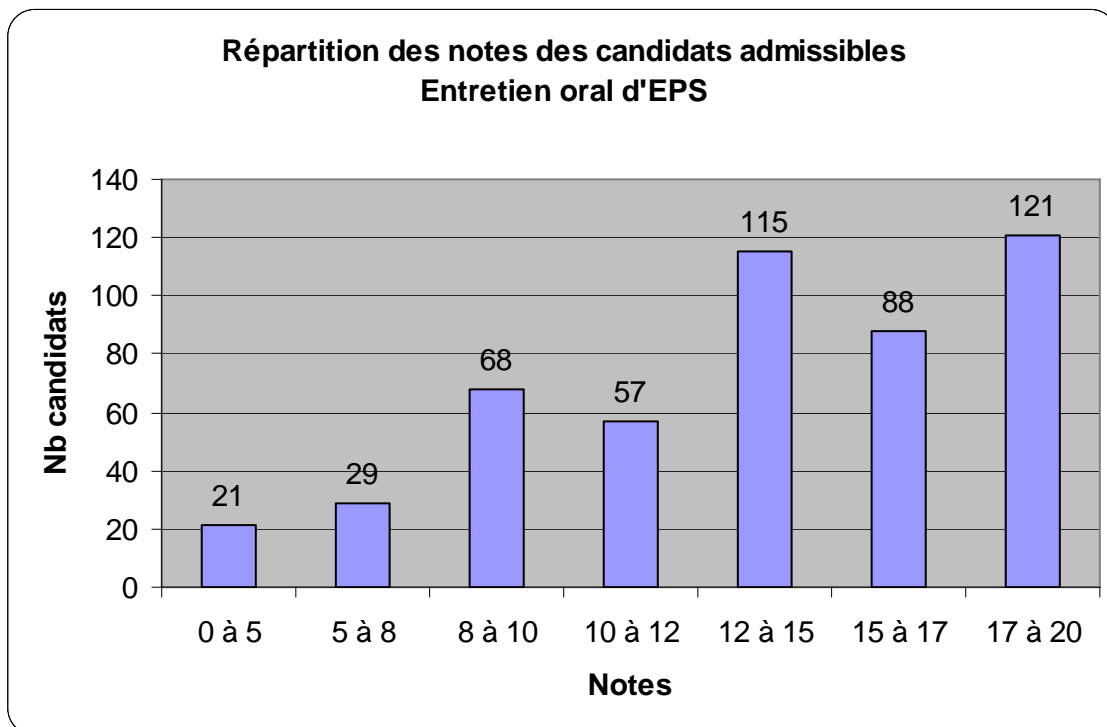
- Décalage de niveau pour certains candidats entre l'exposé « récité et appris » où le jury perçoit une certaine assurance et la réflexion engagée sur l'autre APSA. Propos théoriques.

RECOMMANDATION AUX CANDIDATS:

- Afin de conserver une originalité de réponse, nous engageons les candidats à se détacher des items de la grille d'évaluation en se les appropriant de manière plus globale. Le respect « point par point » des items de la grille d'évaluation dans le déroulement chronologique de l'exposé entretien une certaine monotonie.

Un discours démonstratif en imbriquant ces différents items dans l'exposé produit bien souvent de meilleures prestations.

- Le candidat doit s'interroger sur la portée de situations d'enseignement pas toujours en adéquation avec la réalité du terrain (ex : Pertinence et réalisme d'un test Luc-Léger en cycle 2 pour aborder la course de longue durée.)
- Les références théoriques (Durand, Famose, Schmitt, Meirieu...) ne sont pas toujours les bienvenues dans l'exposé. Elles ne sont pas toujours maîtrisées et trahissent souvent un discours « plaqué ».
- Les mises en relation pertinentes des différentes recommandations des instructions officielles en E.P.S, traduisent souvent la capacité du candidat à se confronter aux aspects théorie/pratique, qui caractérise la démarche d'enseignement. Nous engageons les candidats à faire ces « aller/retour » pour argumenter leur discours.
- Les candidats brillants ont su appuyer leurs exposés sur les différents champs retenus et les mettre en perspectives (réponse problématisée, argumentée et illustrée avec justesse)



ATTENTES DU JURY

Expression orale :

- Clarté des propos, plan structuré,
- Eviter le récit monocorde, nécessité de modulation de la voix,
- Eviter les caricatures « rébarbatif... pas de technicité...
- Etre une « Présence » en face des examinateurs.
- Dynamisme et optimisme doivent apparaître pour recruter de futurs enseignants.
- Définir, expliquer, préciser certains termes utilisés (inducteurs, critères extrinsèques... ritualisation...)

APSA OPTION :

- Travailler l'originalité pour accrocher l'attention.
- Mettre en évidence la transposition indispensable et la différenciation nécessaire.
- La pratique personnelle n'intéresse le jury qu'au regard du lien avec le réinvestissement possible à l'école.
- **Attention de ne pas confondre les problèmes rencontrés par l'enfant et ceux du candidat de plus de 20 ans !**
- **Lier les problèmes posés par les ressources de l'enfant et l'APSA support.**
- **Envisager les apprentissages sur le long terme... sur d'autres APSA (exemple évident en Course longue)**
- **Et sur le court terme...UA, année...cycle d'enseignement**
- L'évaluation doit être proposée et le cycle d'enseignement servant de support doit être annoncé. Ne pas rester dans le flou mais au contraire cibler pour exemple un niveau de classe.
- Tisser des liens interdisciplinaires concrets. **A enrichir concrètement.**

APSA proposée par le jury :

- Positionner cette APSA au regard des compétences spécifiques et au regard de l'APSA option
- Faire le lien avec la question ou l'axe de réflexion proposée en prenant appui sur l'APSA nommée par le jury.
- **S'appuyer sur les attentes institutionnelles**
- Les propositions ne doivent pas être que « ludiques » Annoncer les compétences de fin de cycle et les évaluations à prévoir
- Réalisme, pertinence et bon sens, restent valorisés par le jury.

Attentes sur la didactique :

Préciser les comportements attendus pour l'ensemble du cursus scolaire.

S'appuyer sur des variables, prévoir des différenciations faciles à mettre en œuvre.

Développement de l'enfant :

- Efforts particuliers à porter sur l'ensemble des ressources (éviter de se cibler sur 1 seule)
- **La Motivation a émergé fortement cette année mais ... n'est pas la seule ressource**
- Les connaissances des processus physiologiques sont à travailler
- L'essentiel des connaissances biologiques sont à revoir
- Connaître les problèmes rencontrés par l'enfant lorsqu'il est confronté à telle ou telle APSA
- **Repérer les comportements des enfants engagés dans l'APSA et/la compétence support (cela reste à travailler cette année encore)**
Du débutant..... au débrouillé... à ceux ayant acquis.....
De l'enfant de maternelle à ceux de CM2 ;
Maîtrise des modalités d'apprentissage et des moyens de différenciation.

Connaissances générales et programmes

- Maîtriser les contenus des Programmes, relier avec les autres disciplines ...concrètement. S'appuyer sur un ou plusieurs exemples.
- **Sécurité** : Connaissance complète sur :
 - **Le texte de natation de 2004 modifié**
 - La circulaire sur les sorties scolaires de 1999
 - **Les agréments des intervenants extérieurs** (procédure, diplôme, responsabilité, répartition des rôles).
 - Les textes sur la sécurité des cages de HB, FB...
 - Les textes nouveaux à venir...

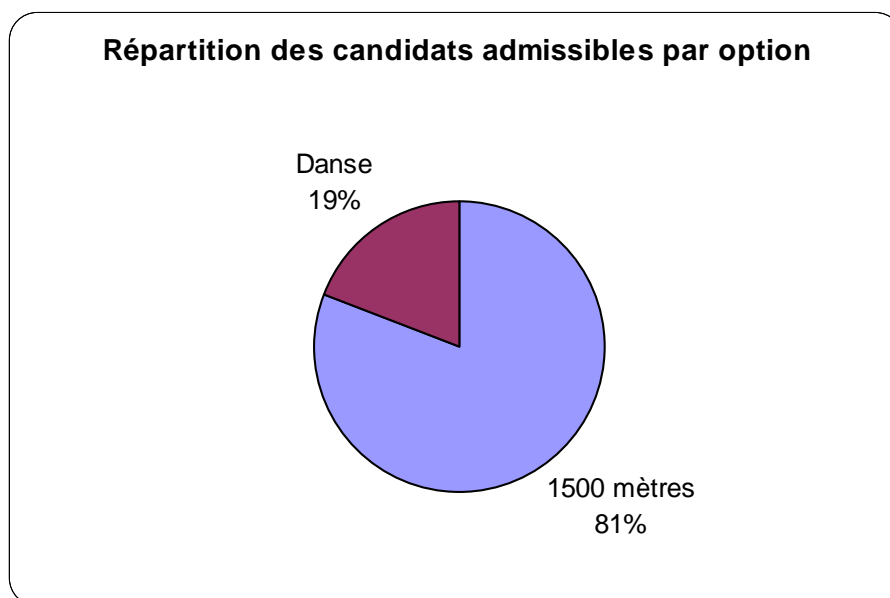
LA PRATIQUE PHYSIQUE

Moyenne = 11,56 (11,39 en 2007)

Majoritairement, 80% (83% en 2007) des candidats ont choisis l'épreuve du 1500 M contre 19 % (16% en 2007) pour la danse.

Les épreuves se sont déroulées dans de bonnes conditions tant climatiques que sur le plan de l'organisation matérielle : piste de 400 M en synthétique et espace de danse approprié avec parquet.

Un certain nombre d'indications et de recommandations de préparations, spécifiques à chacune des épreuves, peuvent être apportées aux candidats.



C – COMMENTAIRES DE LA COMMISSION DANSE

Bilan : Moyenne = 13,63 (11,75 en 2007)

Moyenne hommes = 14,57

Moyenne femmes = 12,70

96 candidats se sont présentés dont 89 femmes et 7 hommes (6 en 2007) L'épreuve s'est déroulée conformément aux textes en vigueur : surface de 9 m X 11 m, 6 membres de jury, temps de chorégraphie de 2', tous les styles de danse sont recevables.

L'ensemble du jury est satisfait du niveau général des candidats ; un travail de fond paraît avoir été effectué.

L'écart des notes et des moyennes entre hommes et femmes : nous amène à considérer que les hommes qui choisissent cette activité ont une réelle pratique de danseur, alors que pour les femmes on constate toujours que 20 notes sont comprises entre 0 et 9/20. Dans l'ensemble des prestations des candidats, c'est la danse contemporaine qui apparaît majoritairement (98%) ; Il y avait sept présentations différentes l'année dernière, il n'y en a plus que trois cette année : une danse indienne ; une danse provençale et une danse de flamenco.

Recommandation :

Un projet de danse artistique nécessite un travail de préparation intense et régulier tout au long de l'année et non quelques jours avant l'épreuve.

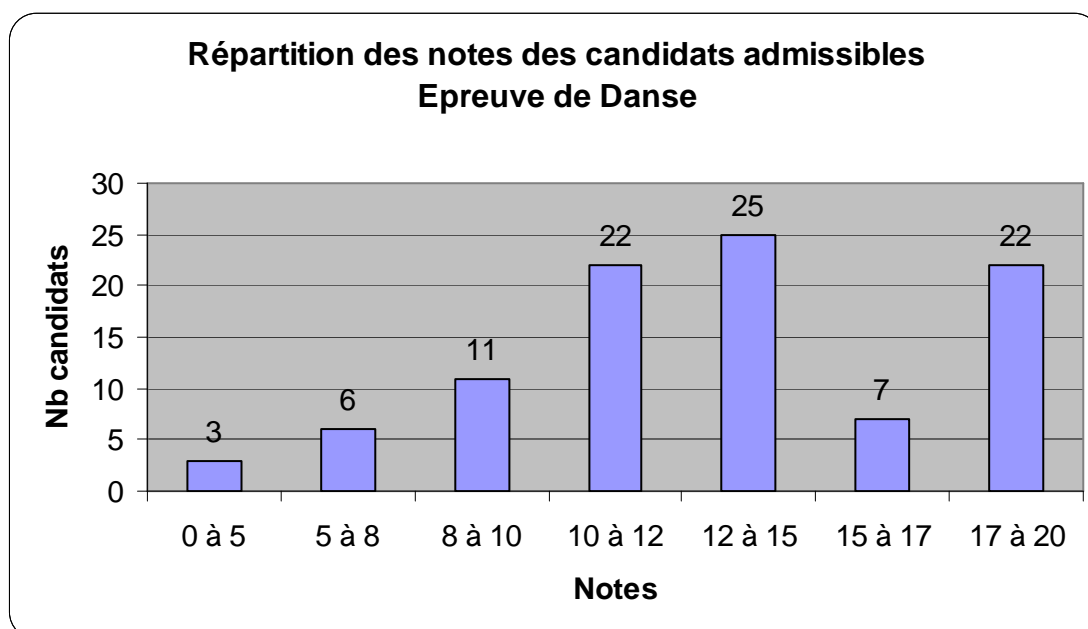
Si tous les styles de danse sont recevables ceux-ci doivent se présenter au service d'un projet chorégraphique. En ce sens, le jury attend du candidat qu'il ne donne pas seulement à voir une « citation » ou une « exécution » chorégraphique, voire une exécution virtuose, mais de surcroît, la déclinaison, le traitement original et personnalisé de celle-ci.

Les candidats doivent être vigilants quant à l'adéquation entre le propos et la chorégraphie. Il est fondamental qu'il y ait un traitement artistique : C'est un travail corporel abouti (lisibilité, précision, nuance...) qui donne au propos dansé toute sa force. Ceux qui s'appuient sur les fondamentaux de la danse, sur une gestuelle qui traverse les styles de danse, peuvent bénéficier pleinement des critères de la grille de notation.

Le jury encourage le candidat à présenter sa chorégraphie par l'annonce claire et brève de son sujet au début de l'épreuve. Par exemple, il a été apprécié qu'il fournisse une feuille comportant certaines informations : le titre, l'argument artistique ou à défaut le thème, les sources musicales ou sonores, le ou les styles de danse présentés.

Le jury rappelle que le candidat est responsable des médiums et support sonores qu'il utilise. Il doit prendre toutes les dispositions techniques pour son bon fonctionnement. De nombreux candidats l'ont bien compris et ont présentés un montage sonore riche, sensible et pertinent.

Pour conclure, il est recommandé aux candidats qui auront fait le choix de cette épreuve d'aller voir des spectacles de danse.



D – COMMENTAIRES DE LA COMMISSION COURSE

Bilan : Moyenne = 11,16

Moyenne hommes = 11,36

Moyenne femmes = 10,97

On note aucun incident à la fin de la course ce qui témoigne d'une meilleure préparation des candidats.

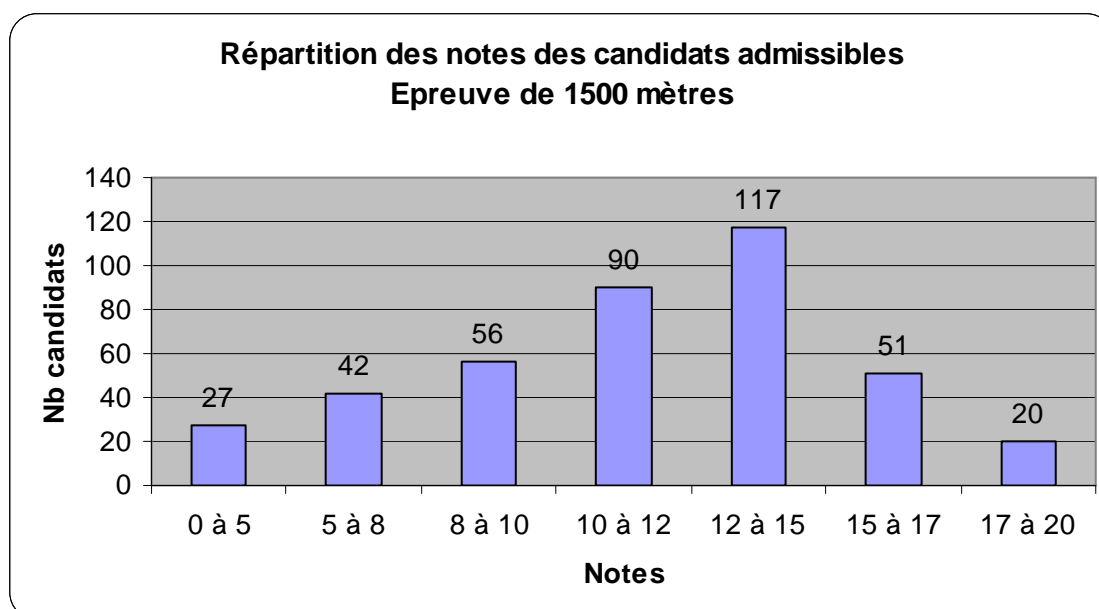
Sur 403 candidats, 73% (78% en 2007) étaient des femmes pour 26% (21% en 2007) d'hommes. Même si le barème féminin semble plus favorable aux candidates, cette différence n'est pas aussi significative dans les notes obtenues par l'ensemble des candidats quelle ne l'était l'année dernière. En effet, 71% des femmes obtiennent une note supérieure à 10/20 contre 62% chez les hommes. On peut donc noter dans l'ensemble, une meilleure préparation des candidats.

Recommandation :

Le choix de cette épreuve nécessite une préparation continue tout au long de l'année pour permettre à chacun d'espérer un résultat tout à fait honorable.

Les candidats doivent savoir quel est le déroulement de l'organisation d'une course afin d'utiliser à bon escient le temps réservé à l'échauffement qui précède le départ : l'heure de la convocation ne correspond pas à l'horaire de départ de la course !

Enfin, le jury conseil de se préparer à courir en groupe et prendre des repères sur soi et sur les autres. (Les séries au départ sont constituées par groupe de 12 candidats au maximum)



A N N E X E S

Moyennes par concours

	1500 M	DANSE	ENTRETIEN	EPS
INT PRIVE	8 (06)	10 (1)	11,94 (09)	09,22 (09)
EXT PUB	11,16 (403)	13,63 (96)	13,15 (499)	12,25 (499)
EXT ANDORRE	12,50 (3)	13,07 (1)	09,80 (4)	11,06 (4)
EXT PRIVE	10,90 (72)	10,41 (10)	11,32 (82)	11,07 (81)
EXT PUB OCC	08,32 (09)	5,75 (6)	10,79 (15)	9,07 (15)
EXT PRIVE OCC	12 (3,25)	01 (09)	5,58 (7)	05,04 (7)
EXT PUB CATALAN	14,41 (14)	10,54 (2)	09,71 (16)	11,03 (16)
EXT PRIVE CATALAN	5 (1)		11 (1)	8 (1)
EXT PRIVE ALSACIEN	10 (1)		6,5 (1)	9,03 (1)
3^{ème} CONC	07,98 (36)	12 (9)	12,71 (45)	10,57 (45)

Nombre de candidates (femmes enceintes, pas de candidats handicapés), ayant bénéficié de la moyenne des épreuves physiques :

Concours	Nombre de candidat handicapé	Nombre de femmes enceintes
EXT PUB	01	11
EXT PRIVE CATHO		06
2 ^{ème} CONC INT PRIVE		02
3 ^{ème} CONC EXT PUB		01